

VRS

numéro
363

décembre
2005

Prix au numéro : 8€

Revue du
Syndicat national
des chercheurs
scientifiques
(SNCS-FSU)

La Vie de la recherche scientifique



UN PACTE CONTRE LA RECHERCHE

→ ÉDITORIAL : État d'urgence pour les services publics → ACTUALITÉS : Le CNRS, un organisme d'avenir → LE PACTE : Un chamboulement des finalités et des structures de la recherche → ANALYSE CROISÉE : Un pacte des occasions manquées → ÉVALUATION : Le pacte, une machine bureaucratique → ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : Les conséquences de la loi sur les universités → JEUNES CHERCHEURS : Le pacte et la « Charte européenne » → OPINION : Un siècle de laïcité.



État d'urgence pour les services publics

Dans les annonces faites par le gouvernement pour répondre à la complexité de la crise qui secoue si violemment nos «banlieues», il est invraisemblable que la place et le rôle des services publics soient si largement ignorés. Invraisemblable et pourtant dramatiquement significatif.

Si la remise en cause des services publics et de leur place dans notre société n'est pas nouvelle, elle a pris une dimension et une intensité rarement égalées. L'acte d'accusation? Rigides et immobiles, trop coûteux au regard de leur efficacité et de la situation économique, dépassés dans un monde marqué par la prédominance de la libre concurrence et du marché: ils sont sommés de s'adapter sans tarder aux lois non écrites mais implacables de l'économie moderne.

À partir de là, l'offensive se développe autour de trois axes. D'abord, l'appauvrissement des services publics au nom de la réduction des dépenses publiques mais aussi d'une réforme de la fiscalité de moins en moins redistributive: ils sont ainsi peu à peu privés des moyens de faire face à leurs missions. Le deuxième axe est la privatisation pure et simple de pans entiers, notamment les plus rentables. Le troisième consiste à introduire au sein même de leur gestion les critères et les principes du privé: «management», recherche de la rentabilité à court terme et surtout mise en concurrence avec la vulgate de la gestion par «projets». Et pour compléter le tout, l'idée que la précarité de l'emploi et la «caporalisation» des «ressources humaines» seraient d'incorruptibles conditions d'efficacité. Comment ne pas lire à travers cette grille la politique actuelle du gouvernement en matière de recherche? Elle oublie purement et simplement ce qui caractérise les services publics: dans une société comme la nôtre, leur fonction irremplaçable est de garantir l'effectivité d'un certain nombre de droits, de la liberté au droit à la santé en passant par celui à l'éducation, à la justice, à la culture,... Les services publics ont pour mission la prise en compte et la défense de l'intérêt général en fonction d'un certain nombre de principes: indépendance, qualité, égalité de traitement, principe de précaution, pérennité. En cela, ils ont un rôle essentiel dans les solidarités. Ils sont aussi des instruments indispensables du développement économique et social parce qu'ils ont en charge à la fois le long terme et les réponses immédiates aux besoins. Comment par exemple construire une politique de la recherche et d'enseignement supérieur en France sans les fondamentaux du service public qui sont aussi les leurs: indépendance, qualité, égalité de traitement, principe de précaution, pérennité, vision à long terme et bien commun?

Les personnels sont attachés aux services publics mais les usagers le sont aussi. Ils reconnaissent leur efficacité et demandent plus d'éducation, de prévention, de formation, de recherche. Les luttes qui se multiplient sur ce terrain sont significatives. Elles sont pour le syndicalisme un encouragement à agir non seulement pour défendre les services publics mais aussi pour obtenir les indispensables améliorations. ■



Le 13 novembre 2005

↑
Gérard Aschieri
Secrétaire général de la FSU

→ **Directeur de la publication:** Jacques Fossey → **Directeur de la rédaction:** Jean-Marc Douillard → **Comité de rédaction:** Bureau national du SNCS → **Coordination éditoriale du dossier:** Henri Audier, François Bouillon → **Les auteurs:** Gérard Aschieri, Henri Audier, Thierry Bodin, François Bouillon, Julien Brossard, Dominique de Calan, Jean Dubessy, Pierre Duharcourt, Jean Fabbri, Marie Ganozzi, Fabienne Goldfarb, Jacqueline Heinen, Bruno Julliard, David Krieger, Yves Langevin, Glen Millot, Jean-François Moyen, Danièle Patinet, Michel Seguy, Daniel Steinmetz, Alain Trautmann, Yannick Vallée → **Secrétaire de rédaction:** Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste:** Stéphane Bouchard → **Illustrations:** Couv.: sbou@wanadoo.fr, DR → **Impression:** Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Routage:** Improfi → **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité, Bétille, 46120 Lacapelle-Marival. Tél.: 05 65 11 00 79 — Télécopie: 05 65 11 64 87. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (clotilde.poitevin@wanadoo.fr/www.com.dhabitude.fr) → **Promotion, communication:** Annie Huet → **Informatique, Web:** Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92 195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 — Fax: 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-belleuve.fr. **Commission paritaire:** 0409 S 07016. **ISSN:** 0755-2874. **Dépôt légal à parution.** Prix au numéro: 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros): 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).



03 VRS 363 décembre 2005

ÉDITORIAL

ENTRÉE

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex

Tél.: 01 45 07 58 70 — Télécopie: 01 45 07 58 51 — Courriel: sncs@cnrs-belleuve.fr
CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.cnrs-belleuve.fr



→ ÉDITORIAL

État d'urgence pour les services publics. **Gérard Aschieri** p. 03

→ ACTUALITÉS

Le CNRS, un organisme d'avenir. **Jacques Fossey** p. 06

Pacte : contre-pied de nos attentes. **Bruno Julliard** p. 09

→ UN PACTE CONTRE LA RECHERCHE

Les sources du pacte.
François Bouillon p. 12

Un chamboulement des finalités et des structures de la recherche.
Henri Audier et François Bouillon p. 16

Le pacte : une lecture hérétique des États généraux.
Julien Brossard p. 18

Requiem pour la recherche.
Henri Audier p. 20

Un pacte des occasions manquées.
Jean Fabbri, Jacques Fossey et Alain Trautmann p. 22

Le pacte, un moteur pour la recherche.
Dominique de Calan p. 28

La recherche sans la société ?
Glen Millot p. 30

Le pacte pour la recherche : une copie honorable pour les présidents d'université.
Yannick Vallée p. 32

Les conséquences du pacte sur les universités.
Pierre Duharcourt p. 34

Le pacte, une machine bureaucratique en matière d'évaluation.
Jacqueline Heinen et Yves Langevin p. 37

La recherche industrielle et la recherche publique : la position de la CGT.
Thierry Bodin, Michel Seguy et Daniel Steinmetz p. 39

Le pacte et la « Charte européenne » pour les jeunes chercheurs.
Fabienne Goldfarb et Jean-François Moyen p. 42

La « culture » de projets ou le miroir aux alouettes.
Danièle Patinet, Marie Ganozzi p. 44

→ HOMMAGE À

Sir Joseph Rotblat (1908-2005) : un héritage de luttes pour la paix. **David Krieger** p. 46

→ OPINION

Un siècle de laïcité. **Jean Dubessy** p. 48

→ ADHÉSION

..... p. 51

ACTUALITÉS

LE CNRS, UN ORGANISME D'AVENIR

JACQUES FOSSEY. SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNCS-FSU

La création de l'Agence nationale pour la recherche — qui, dès 2006, disposera d'autant de moyens financiers que l'ensemble des organismes — et de l'Agence d'évaluation de la recherche chargée du classement des unités, ainsi que la réforme managériale de son directeur général, vont affaiblir la position et le rôle du CNRS.

L'innovation avant tout

Nos sociétés actuelles sont basées sur la prédominance des valeurs économiques. Ces sociétés ne savent répondre aux principaux besoins sociaux que par des taux de croissance élevés. Avec la mondialisation, les économies les plus avancées ne peuvent atteindre ces taux qu'en investissant massivement dans l'innovation, ce qui permet de mettre sur le marché des produits ou des procédés nouveaux. Le développement massif de l'innovation doit s'appuyer sur un large socle de connaissances nouvelles et sur une organisation adaptée à cet objectif. Ceci est la cause des profondes restructurations des systèmes de recherche que nous observons en France et ailleurs dans le monde, de la déclaration de Lisbonne de mars 2000 sur la société de la connaissance et de l'objectif de Barcelone de mars 2002 (3 % du PIB pour la recherche).

Les nouvelles recherches se développent sur un mode soit endogène, soit exogène. Le premier a pour objectif le développement de nouvelles connaissances. Il ne se pose pas la question des éventuelles retombées sociales ou économiques mais il est généralement source des principales révolutions technologiques que nous ne pouvons pas même imaginer.

Dans le mode exogène, les chercheurs développent des travaux à partir des demandes sociales ou économiques qu'ils tentent de résoudre. Cette demande peut néanmoins déboucher sur des recherches de type fondamental. Malheureusement, ce mode est trop souvent réduit aux innovations liées au marché.

La recherche se fait dans les établissements d'enseignement supérieur, dans des organismes de recherche ou dans les entreprises. Les universités développent les recherches principalement liées à un besoin de nouvelles connaissances servant à produire une formation de haut niveau pour les étudiants. De nos jours, ces établissements s'engagent de plus en plus sur des recherches liées à un besoin social ou économique.

Universités, agences et organismes

Dans tous les pays, on trouve des universités, des agences et des organismes finalisés. Mais le poids relatif de ces structures dépend de l'histoire de chaque pays. En France, le système de recherche s'appuie sur des organismes nationaux comme le CNRS dont le plus proche équivalent est l'Institut Max Planck en Allemagne.

Les organismes de recherche sont liés à une mission économique ou sociale. La santé pour l'Inserm, l'agriculture pour l'Inra, le Cemagref et le Cirad, l'énergie pour le CEA, le spatial pour le Cnes, l'exploitation minière pour le BRGM, le développe-

ment de la zone intertropicale pour l'IRD, l'exploitation de la mer pour l'Ifremer, etc. Le CNRS fait exception. Il a été créé pour pallier les faiblesses des universités dans la maîtrise de la politique scientifique sur l'ensemble des champs du savoir. À partir des années soixante, il a développé avec les universités la plus grande partie des recherches fondamentales.

La préoccupation actuelle du gouvernement est de tout centrer sur l'innovation sous couvert de rendre notre économie plus compétitive. Selon le discours officiel, cette politique protège l'emploi. En fait, elle permet surtout la croissance des bénéfices financiers. Ce choix à court terme se fait au détriment du développement de la recherche fondamentale et compromet notre avenir.

Dans la mise en œuvre d'une politique de recherche, on peut distinguer trois étapes : la décision, l'exécution et l'évaluation. Dans son champ d'intervention et compte tenu des orientations fixées par le gouvernement, un organisme public remplit ces trois fonctions. Tel est le cas des EPST et des Epic dans notre pays. Une agence de moyens décide d'une politique mais ne l'exécute pas. Elle met à disposition d'un opérateur des moyens humains, matériels et financiers. Une agence de financement, telle l'ANR, se contente uniquement de subventionner la politique qu'elle a décidée. Quant à l'évaluation, généralement une agence assure le suivi des études qu'elle a commanditées via l'avis d'experts qui l'aident aussi dans les choix des opérateurs. Les agences sont adaptées pour gérer les projets liés à l'innovation. Parce qu'ils offrent aux laboratoires la possibilité d'inscrire leurs travaux avec une vision à terme, dans le cas de contrats quadriennaux, les organismes sont bien mieux adaptés pour la recherche quelle que soit sa nature.

Avant la mise en place de la nouvelle loi, le système français était relativement simple. Le gouvernement, via le Comité interministériel de la recherche scientifique et technologique, et le Parlement, via le Budget civil de recherche et développement, décident des grandes orientations. Quant à lui, le ministère de la Recherche se comporte comme une agence de financement vis-à-vis des laboratoires universitaires. La position du CNRS est

>>>

>>> plus complexe. On peut considérer qu'il joue le rôle d'agence de moyens puisqu'il fournit aux universités des moyens financiers et humains mais comme les structures opérationnelles, les Unités mixtes de recherche (UMR), sont sous co-tutelles, il s'ensuit que le CNRS est un organisme puisqu'il pilote, exécute et évalue.

Nos propositions pour le CNRS

Le CNRS se trouve actuellement dans une position délicate. Sa réussite s'appuie sur trois piliers: les départements scientifiques, les laboratoires et le Comité national qui correspondent aux trois fonctions décrites ci-dessus : pilotage, exécution et évaluation.

Les départements scientifiques sont les lieux privilégiés où s'élabore la politique scientifique de chaque champ disciplinaire. Ils doivent aussi contribuer aux développements de l'interdisciplinarité qui ne peut que s'appuyer sur les disciplines. Pour cela, il faut réactiver, sous une forme à rediscuter, les anciens PIR (Programme interdisciplinaire de recherche). Le fonctionnement des départements scientifiques a été amélioré par la mise en place de vrais Conseils scientifiques de département, lieux où doit s'élaborer la politique scientifique de chaque département. Ce rôle doit être renforcé.

Le CNRS doit être représenté en régions. Les DIR, directeurs interrégionaux, peuvent être chargés de discuter de la politique scientifique de l'établissement avec toutes les composantes locales. Mais ces DIR ne doivent pas se substituer aux directeurs de département mais être à leur service.

La recherche se fait dans des laboratoires. Les regroupements de laboratoires peuvent être suggérés mais ils ne doivent pas être conçus administrativement et décidés autoritairement.

Le Comité national est essentiel pour assurer le lien entre les directions et les laboratoires. Ce rôle est généralement reconnu par tous, ce qui ne signifie pas que des évolutions ne soient pas nécessaires, notamment pour prendre en compte l'évaluation de l'ensemble des unités. Avec le projet d'Agence d'évaluation de la recherche (AER), le gouvernement réduit le rôle du Comité national à celui de Commission administrative paritaire. Le Comité national est un modèle pour l'évaluation par les pairs et la réflexion sur la politique scientifique du pays. Il faut le préserver.

Pour jouer un rôle majeur au sein de la recherche française, le CNRS doit veiller à la qualité de ses collaborations avec les autres établissements. La CPU propose que le CNRS soit transformé en agence de moyens, les universités devenant les seuls opérateurs de recherche. Mais les universités veulent-elles tomber sous la coupe de l'ANR ? Ensemble, on doit, de toute urgence, créer un partenariat équilibré entre organismes et universités. Pour cela, il faut d'abord réformer les universités pour qu'elles puissent jouer complètement leur rôle en matière de recherche. La direction du CNRS voudrait ne plus affecter ses chercheurs dans les unités Inserm et se séparer des chercheurs Inserm présents dans ses unités alors que la collaboration entre les personnels des deux organismes est un succès. Il conviendrait, au contraire, au travers de réseaux et de programmes, de faire coopérer les organismes sur un certain nombre d'enjeux.

Le CNRS est donc à la croisée des chemins. C'est en renforçant sa propre politique, en développant et clarifiant ses coopérations avec les autres établissements qu'il sera un organisme d'avenir. ■

Jacques Fossey

ACTUALITÉS

PACTE CONTRE-PIED DE NOS ATTENTES

BRUNO JULLIARD, PRÉSIDENT DE L'UNEF

Au cours du mois de novembre, le gouvernement a accéléré l'examen du projet de loi de programme de la recherche : Cneser du 9, CSRT du 10, CES du 16 et, très probablement, Conseil des ministres du 23. Le Cneser a émis un avis négatif à une courte majorité. L'Unef, par la voix de son président, Bruno Julliard, y a exposé les raisons du rejet d'un « pseudo-pacte ».

Monsieur le ministre, nous sommes heureux de pouvoir enfin débattre d'un projet de loi sur la recherche. En effet, voilà de longs mois que nous attendions la traduction dans un projet de loi des débats qui ont eu lieu lors des États généraux de Grenoble, il y a deux ans.

Il ne s'agit malheureusement pas d'une vraie traduction des attentes de la communauté scientifique. Vous appelez ça un « pacte » entre la nation et la communauté scientifique. Il n'en est rien : ce pseudo-pacte réussit l'exploit de mobiliser contre lui l'essentiel de la communauté scientifique. Cela pour une raison simple : les objectifs de Grenoble ont été détournés, comme la notion de pacte.

Tout d'abord, concernant la programmation budgétaire, les annonces sont en trompe-l'œil. Les six milliards d'euros en trois ans que vous avancez ne seront pas consacrés à la recherche publique. Ils se partageront en trois tiers : déductions fiscales, Agence nationale de la recherche (ANR) et crédits récurrents. Cela veut dire qu'à terme, l'ANR aura un rôle déterminant sur la politique de la recherche, aux dépens des organismes de recherche publique.

Privilégier le financement sur projet à outrance fait courir un risque pour la recherche publique. C'est l'inverse qu'il faudrait faire : ne pas orienter l'investissement de l'État vers le secteur privé mais vers des crédits récurrents pour les laboratoires publics. Vous ne pouvez pas asphyxier la recherche publique !

Les mesures institutionnelles sont quant à elles porteuses de graves dangers. Je citerai particulièrement deux d'entre elles : la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur et la mise en place des campus de recherche. Alors que les États généraux appelaient à la création de structures de coopération pluridisciplinaires pour permettre une mise

>>>

>>>

en réseau d'équipes de recherche et de laboratoires, vous travestissez cette revendication en instituant des pôles d'excellence. En effet, avec la création de ces structures, conjuguée au nouveau mode de financement dorénavant sur projet, nous assisterons à une course aux crédits. Des pans entiers de la recherche se retrouveront alors en danger, notamment en sciences humaines. De plus, je suis particulièrement inquiet des possibilités de précarisation de l'emploi, des conditions de représentation des personnels et des étudiants et de l'absence totale d'affirmation de lien entre la recherche et l'enseignement. Le nom que vous attribuez à ces structures, « pôle de recherche et d'enseignement supérieur », ne serait-il qu'un alibi à la volonté cachée de créer une organisation de la recherche au service exclusif de la compétitivité et de la recherche appliquée ?

La naissance de ces nouvelles structures modifiera sensiblement le paysage de l'enseignement supérieur français. Si je considère que des modifications importantes sont nécessaires au système actuel, un débat démocratique doit définir le contenu de ces changements. Vous niez toucher à la loi de 1984 sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Je ne peux que vous approuver : vous ne la modifiez pas, vous la contournez !

J'en viens à la question de l'emploi. Je vois dans ce projet de loi de réelles avancées, comme la promesse de recruter 3000 emplois en 2006. Nous sommes cependant très loin du compte : vous souvenez-vous que la communauté scientifique, réunie à Grenoble, demandait 25000 créations d'emplois en cinq ans ? Sans parler des normes européennes qui évaluent le déficit d'emplois à 44000 en France ! De la même manière que des plans pluriannuels de créations d'emplois ont été décidés pour l'armée et la justice, vous devez le faire pour la recherche. Ce refus d'une programmation ambitieuse est aggravé par une tendance certaine à précariser l'emploi scientifique : appels à multiplier les CDD et les Ater, création d'une nouvelle strate de précarité avec le statut de chercheur associé.

Quant aux propositions concernant les jeunes chercheurs, je ne peux cacher ma déception. Elles ne répondent pas au profond malaise qui frappe des milliers de jeunes chercheurs, notamment les doctorants. Ils sont pourtant plus de 70000 à participer à la production de la recherche dans notre pays ! Mettre un terme à leur situation de grande précarité est un enjeu majeur pour l'avenir de notre recherche. S'il est positif de prévoir une augmentation de 16 % en deux ans des allocations de recherche, cela reste très insuffisant. C'est même en dessous de ce que proposait la Lopri, en janvier dernier, qui prévoyait une augmentation du nombre et du montant des allo-

cations de recherche et qui projetait d'indexer ces allocations sur l'inflation. Nous vous demandons de reprendre ces dispositions.

Une ambition nouvelle est nécessaire pour les doctorants : à terme, les thèses doivent toutes être financées et un statut du doctorant doit permettre d'améliorer grandement les pratiques. Il est par exemple nécessaire de limiter le nombre de doctorants par « encadreur », de donner une valeur contraignante à la charte des thèses, de reconnaître le titre de docteur dans les conventions collectives... Et je ne parle pas de l'attractivité des carrières : sans programmation de créations d'emplois et avec l'augmentation de la précarité que vous organisez, un bel avenir se profile pour les chercheurs et la recherche !

En conclusion, je voudrais rappeler que ce projet de loi voit le jour suite à une importante mobilisation de toute la communauté scientifique et qu'à ce titre, vous ne pouvez pas vous contenter de balayer d'un revers de main les reproches de détournements des conclusions des États généraux. Ce projet fera régresser la recherche française par la mise en concurrence des équipes de recherche, par l'affaiblissement de la recherche publique et par le manque de moyens déployés. Nous vous demandons de revoir votre copie.

Je souhaiterais aussi conclure en vous livrant deux sentiments du responsable de la première organisation étudiante que je suis.

Le premier est un sentiment d'immense déception. Depuis au moins trois ans, combien de discussions avons-nous entamées qui n'ont débouché sur rien ? C'est le cas concernant la précarité sociale des étudiants, la démocratie étudiante, les frais d'inscription illégaux. Pire, lorsqu'un projet de loi est présenté, il prend le contre-pied exact de nos attentes, comme celui que nous étudions aujourd'hui.

Le second est un sentiment de grande inquiétude. Monsieur le ministre, où emmenez-vous la recherche et l'enseignement supérieur ? Alors que nous avons un besoin urgent d'une politique volontariste et de moyens conséquents, vous gérez la pénurie et organisez la démission de l'État avec ce projet de loi. Ce sentiment est aussi nourri par la politique de votre gouvernement. Je vois une déconnexion croissante entre les attentes exprimées par les citoyens et les réponses que vous apportez. Nous le voyons aujourd'hui encore avec ce projet de loi. Attention ! Nous traversons une crise générale de la démocratie dont la flambée de violences des dernières semaines est une triste et grave expression. Jouer la politique du pire et du pourrissement est dangereux. ■

Bruno Julliard

UN PACTE **contre LA RECHERCHE**

Fidèles à nos options fondamentales, nous avons donné la parole à tous les acteurs essentiels de la recherche pour qu'ils expriment, dans leur diversité, leur position sur l'avant-projet de loi gouvernemental pour la recherche intitulé « pacte pour la recherche » (1).

Dans l'élan du grand mouvement de la communauté scientifique et des propositions des États généraux (2), nous pensons que la réflexion doit être poursuivie pour que chacun puisse se forger son opinion en conscience. Bien des points restent à approfondir. Puisse ce dossier y contribuer. En même temps, aujourd'hui, comme son contenu y invite, l'action nous appelle.

Henri Audier et François Bouillon

1. <http://www.pactepourlarecherche.fr>

2. <http://cip-etats-generaux.apinc.org/IMG/pdf/synthese-finale-EG.pdf>

Les sources du pacte

Loin de répondre aux questions posées par la crise de la recherche française, les orientations du pacte gouvernemental déclinent à l'environnement les notions d'excellence, de projet et d'innovation. Ces concepts ont une histoire et une filiation.

FRANÇOIS BOUILLON

*Professeur agrégé de philosophie,
membre du bureau national
du Snesup.*

La recherche française connaît des réussites et des succès indéniables. Elle va souvent très bien. Elle brille dans beaucoup de domaines. Mais elle traverse, en même temps, une crise sans précédent comme l'a révélé le mouvement de l'hiver 2003-2004. Cette crise est protéiforme. Elle a des aspects à la fois objectifs et subjectifs, quantitatifs et qualitatifs, spécifiques à la France ou partagés avec d'autres pays. En faire le diagnostic exact suppose donc la prise en compte et le croisement de plusieurs facteurs.

C'est en premier lieu, la baisse régulière des crédits des laboratoires publics. C'est en deuxième lieu, le désarroi, la colère voire le désespoir des doctorants, des jeunes docteurs, des jeunes chercheurs, tant leur horizon est bouché faute de recrutement dans les grands organismes et les universités. C'est en troisième lieu, en France, le peu de reconnaissance de la formation par la recherche qui se traduit par la prépondérance des « critères d'école » dans le recrutement des entreprises. C'est en quatrième lieu, la surcharge de l'activité d'enseignement des enseignants-chercheurs pour répondre à l'augmentation massive du nombre d'étudiants depuis 30 ans et ceci au détriment de l'activité de recherche. C'est en cinquième lieu, la séparation entre universités et grandes écoles, exception française, qui est aussi un obstacle à la « culture de recherche » chez les capitaines d'industrie et les décideurs politiques. C'est en sixième lieu, en France toujours, la moindre attractivité des carrières de chercheur par rapport à la plupart des pays développés : déficit provoquant ce qu'il est convenu d'appeler la fuite des cer-

veaux. C'est enfin un système de recherche qui s'est, au cours des décennies, segmenté, stratifié et qui est devenu illisible dans son organisation, ses responsabilités, ses orientations, ses procédures de gestion et d'évaluation, ses passerelles entre les établissements.

La spécificité de la crise de la recherche française

Le caractère spécifique de la crise de la recherche française, potentiellement explosive à bien des égards, c'est la cristallisation de ces facteurs. C'est pourquoi, eu égard à cette « causalité structurale d'un réseau de facteurs » comme l'aurait dit savamment Pierre Bourdieu, la crise n'est pas seulement une affaire de moyens. C'est aussi une crise qui touche à la reconnaissance sociale de la recherche et à la complexité de ses rapports avec la société. C'est enfin l'exacerbation des contradictions qui la traverse : coopérer tout en étant compétitif, cultiver l'excellence tout en formant une masse de plus en plus grande de chercheurs, développer la recherche dans tous les domaines de connaissance tout en ayant des programmes prioritaires, mieux payer les enseignants-chercheurs et les chercheurs tout en diminuant la masse salariale globale, rendre le système plus lisible tout en ajoutant de nouvelles instances d'évaluation et de prospective... Bref, c'est une crise d'identité.

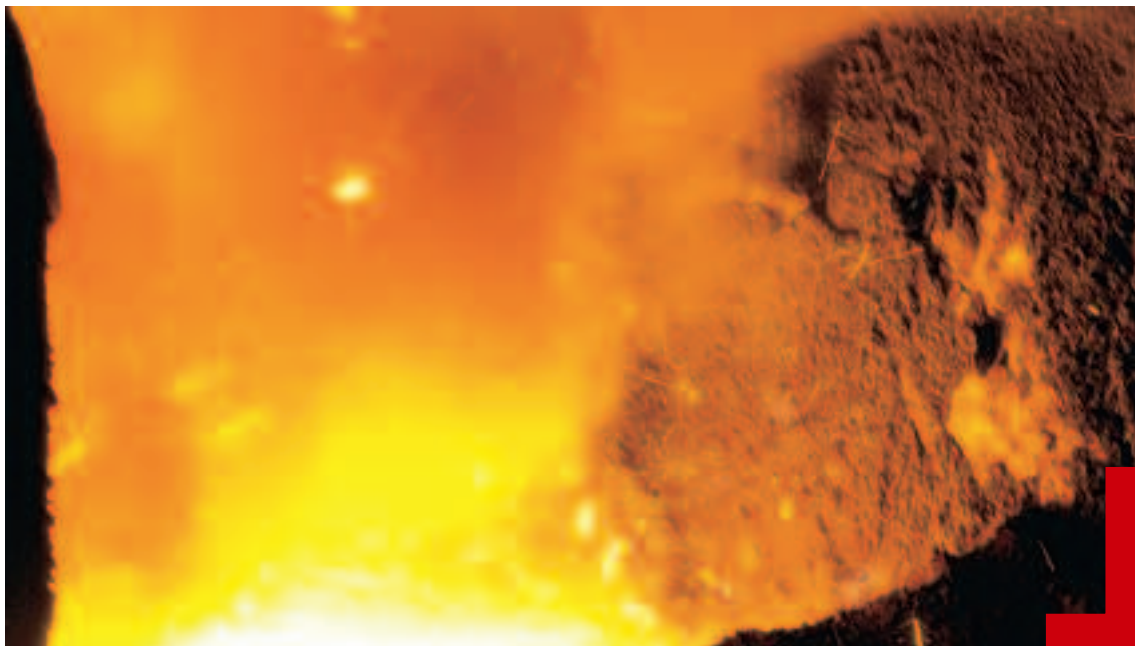


C'est cette triple alliance des financements, de la reconnaissance et de l'identité qui fait que cette crise est tout autre chose qu'un déséquilibre passager, analogue à une poussée de fièvre. Pour en sortir, comme l'ont décliné les États généraux de la recherche, il y a trois scénarios possibles. Le premier, c'est celui de la « table rase ». Le deuxième, c'est celui de la « sélection du meilleur » avec comme méthode : dynamiser

l'excellent (personnes et établissements), abandonner à cette sélection naturelle l'ordinaire et laisser mourir le médiocre. Le troisième, c'est le « réformisme » qui propose un ensemble cohérent de mesures, quantitatives et qualitatives, pour encourager ce qui marche, mais aussi pour réformer voire supprimer ce qui est défaillant. C'est cette dernière voie qu'emprunte et qu'illustre le rapport final des États généraux.

Le pacte pour la recherche peut donner l'impression, dans les mots, de suivre cette troisième voie, ses propositions et recommandations. Dans les faits, il tire son inspiration dans des discours et des propositions qui, s'appuyant sur cette crise, préconisent des réformes radicales qui relèvent pour l'essentiel du deuxième scénario. Peu nombreux en effet sont les « ayatollahs » du premier scénario.

>>>



>>>

Les orientations du pacte ne sont pas nées *ex nihilo*. Elles ont une assez longue histoire. Elles trouvent une bonne part de leur origine dans les propositions émanant principalement de personnalités issues de trois mondes : le monde des chefs d'entreprise, le monde gouvernemental de droite et le monde scientifique.

Le monde des chefs d'entreprise

Dans le milieu des chefs d'entreprise, c'est Pouletty, chef d'entreprise lui-même qui, au travers de son association informelle baptisée «Comité stratégique pour l'innovation», propose que la recherche publique fonctionne sur 7 ou 10 fondations alimentées par des donations et «pour tout ou partie de la dotation que verse l'État au EPST». Pour compléter ce dispositif, il suggère de repousser l'âge de la titularisation des chercheurs à plus de quarante ans et que l'évaluation «éventuellement contradictoire» soit l'apanage des experts désignés!

Pour les autres sources du pacte, il faut sans nul doute faire une place de choix à deux contributions : la conférence de presse du 25 septembre 2003 de Claudie Haigneré, ministre de la Recherche et le manifeste «Du nerf!» (Donner un nouvel

essor à la recherche française) des professeurs François Jacob, Philippe Kourisky, Jean-Marie Lehn et Pierre-Louis Lions.

Les trois mondes

Le monde gouvernemental

C'est Claudie Haigneré qui a mis sur orbite la notion de projet telle qu'elle est véhiculée dans le pacte et telle qu'elle y joue un rôle structurant : «*Le soutien public à la recherche exige la confrontation entre l'objectif, les attentes et le résultat ou la découverte. [...] La science est sans cesse orientée vers la découverte et exige donc de définir un projet.*» Une lecture trop rapide risquerait de passer sur l'ordre des actions proposé par ce discours : d'abord l'objectif et le projet, puis la découverte comme résultat. Ce qui est premier, c'est l'écriture du projet d'où dépend le financement public. Or, ceci est en contradiction avec la logique de la découverte scientifique qui, par essence, ne se programme pas et

qui n'a pas comme premier moteur le souci de répondre à des problèmes d'usage. La découverte des rayons X n'est pas née du désir de voir les organes à l'intérieur du corps. Ce n'est pas en cherchant à communiquer avec les antipodes qu'ont été découvertes les ondes hertziennes. *A contrario*, on sait l'échec du plan Nixon trop focalisé sur le cancer.

Et pourtant, sans fard, la ministre en tire les conséquences pour les organismes, pour le rôle de l'évaluation devenue «stratégique» en lien avec les besoins prioritaires et le développement de la précarité : «*La révision des contrats d'objectifs avec les organismes sera l'occasion de mettre l'accent sur la structuration par projet de leur activité de recherche et l'utilisation de l'évaluation stratégique comme moyen d'orientation de leurs recherches. [...] Le développement d'emplois contractuels [...] permettra de faciliter les recrutements sur la base des projets et [...] de réorienter vers les besoins prioritaires.*»

Le mot d'ordre, c'est évaluer pour orienter la recherche! Une telle dénégation du fondement du travail scientifique est assez rare pour être soulignée. Elle s'appuie sur la confusion entre les résultats de la science

et le processus qui les a fait naître. Pour rendre compte de cette différence cardinale, François Jacob, dans un très beau texte paru dans *Le Monde* du 26 octobre 2005, appelait ces deux aspects de la science : la science de jour et la science de nuit. La science de jour, ce sont les résultats bien articulés comme des engrenages dont on admire « *la majestueuse ordonnance* », comme celle d'un tableau de maître exposé sur les murs d'un musée. Au contraire, la science de nuit « *erre à l'aveugle, hésite, trébuche, transpire, se réveille en sursaut. Doutant de tout, elle se cherche, s'interroge, se reprend sans cesse. [...] les hypothèses restent sous forme de pressentiments vagues, de sensations brumeuses.* » C'est le travail invisible de l'artiste dans son atelier qui est celui de la genèse de l'œuvre s'effaçant dans le produit fini et que celui-ci, d'une certaine façon, cache. C'est ce travail souterrain de la recherche qui est le plus essentiel. À le méconnaître, à vouloir l'« orienter », on commet un contresens radical sur le sens de la science. La logique du projet telle que l'expose la ministre et l'idée selon laquelle c'est à l'évaluation stratégique « d'orienter les recherches » sont, à elles deux réunies, des sommets d'absurdité.

Le monde scientifique

Avec le manifeste « Du nerf ! », porté par deux prix Nobel, une médaille Fields et un ex-directeur de l'Institut Pasteur, tous membres de l'Académie des sciences et professeurs au Collège de France, c'est d'une entreprise d'une tout autre envergure qu'il s'agit.

Leur point de départ, c'est la crise de la recherche dite académique qui ouvre une opportunité de changement, si on sait la saisir. Leur objectif, disent-ils, c'est de sortir de la crise par le haut en accordant la priorité à la recherche fondamentale et à « *une réorganisation intelligente de notre système* ».

Leur diagnostic de la crise, au demeurant fort réducteur, porte à la fois sur les structures de la recherche et sur l'emploi scientifique. Trois raisons majeures rendent compte du caractère bancal de l'architecture des structures : la cen-

tralisation excessive du système, le rôle insuffisant des universités et la confusion généralisée entre opérateurs et agences de moyens. Trois raisons majeures rendent aussi compte du caractère caduc du système de l'emploi scientifique : les salaires très insuffisants des chercheurs, la fonctionnarisation excessive et l'évaluation qui promeut insuffisamment les plus brillants.

Quatre mesures immédiates sont proposées pour remédier à cet état de crise ainsi diagnostiqué : conforter les ressources des pôles d'excellence existants, inciter à la création de quelques campus « types », engager une réflexion nationale sur la recherche française et sur l'emploi scientifique et déboucher sur une loi de programmation et non sur une loi d'orientation.

Mais la mesure phare, la « brique fondamentale » comme le dit le manifeste, c'est le « campus de recherche » doté d'une véritable autonomie. Son assise institutionnelle « *serait si possible les universités mais aussi les grandes écoles ; des campus universitaires comme il en existe dans de nombreux pays. [...] Plusieurs campus pourraient être associés à une université.* » Leur nombre serait une cinquantaine ou une centaine sur le territoire national, toutes disciplines confondues. Leur périmètre thématique serait mono, pluri ou transdisciplinaire. Leur financement aurait pour origine les moyens financiers et humains délégués par l'université, les organismes de recherche, les acteurs nationaux ou locaux. Leur finalité serait le bouillonnement scientifique, grâce à la mise en commun de ressources techniques et grâce à la capacité d'échanges intra et transdisciplinaires facilités par la proximité.

Ainsi caractérisée, cette « brique fondamentale » — dont les géniteurs restent dans le manifeste quelque peu inconnus — recompose à la fois l'architecture du système et l'emploi scientifique. Les campus de recherche étant dotés d'une personnalité juridique ont comme contrepartie que « *les grands organismes, comme l'université, deviennent des agences de moyens. Les*

grands organismes, contrairement aux universités qui n'ont pas ce rôle, ont aussi vocation à organiser des programmes transversaux au sein du territoire national. » L'émergence de ces campus a aussi des implications sur la politique de l'emploi scientifique ; l'objectif principal étant de mieux payer les « excellents » : « *À l'évidence, il ne sera pas possible d'augmenter significativement les salaires sans maintenir constant, voire diminuer, transitoirement, le nombre de chercheurs. La question est déplaisante, mais ne peut être éludée ; voulons-nous un système diffus constitué d'une pléiade de chercheurs mal payés ou un dispositif plus concentré, forcément plus élitaire, dans lequel les chercheurs sont mieux payés et plus performants ? La réponse à cette claire question doit être claire. C'est la deuxième option qui doit être choisie.* »

L'obsession du manifeste s'impose comme un leitmotiv : sélectionner l'excellence et les élites du monde de la recherche. Pour l'essentiel, le souci de « Du nerf ! », c'est la promotion individuelle avec pour conséquence l'occultation du caractère de plus en plus collectif de la recherche scientifique.

Si l'on voit bien comment cette « crampe de l'esprit » est reprise dans le pacte, on voit mal comment un tel système, déclaré d'ensemble, répondrait aux défis majeurs : augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et de docteurs pour former et recruter le nombre de chercheurs que la communauté européenne fixe à 700 000 pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB. Curieusement, toutes ces « contingences » sont superbement ignorées dans le manifeste. Uniquement préoccupés de la pointe de la pyramide, les auteurs en oublient sa base et toutes les autres « briques fondamentales » nécessaires pour que l'édifice tienne. Outre son caractère ostensiblement élitaire voire aristocratique, ce projet propose des gratte-ciel sans fondations. Il occulte le fait qu'en recherche, comme ailleurs, la sélection des meilleurs suppose la promotion de tous. ■

François Bouillon

Un chamboulement des finalités et des structures de la recherche

Prônant croissance zéro pour la recherche publique, pilotage de la recherche, experts nommés et déconstruction des organismes et du réseau des universités, le pacte constitue une pièce majeure s'ajoutant au puzzle gouvernemental (ANR, AII, campus de recherche) visant à déstructurer le paysage français de recherche.

HENRI AUDIER*, FRANÇOIS BOUILLON**

**Directeur de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.*

***Professeur agrégé de philosophie, membre du bureau national du Snesup.*

Un pacte voué à l'échec, y compris dans ses priorités

«Recherche industrielle», «pôles de compétitivité», «Agence pour l'innovation industrielle» (AII) et «créations d'emplois»: ces termes reviennent constamment dans l'expression médiatique du gouvernement à propos de la recherche. La recherche industrielle est certes cruciale pour le pays mais il est totalement absurde de vouloir développer la recherche industrielle en étouffant les recherches fondamentales, source des innovations de demain et à l'origine des grandes ruptures technologiques.

Il est tout aussi absurde d'afficher cette orientation en négligeant les laboratoires et universités qui formeront les futurs docteurs. Par exemple, le pacte annonce le recrutement de 50 000 chercheurs dans la recherche privée d'ici 2010, alors que les docteurs disponibles, formés ou rapatriés, dans les disciplines concernées, seront tout au plus 20 000...



Un chantier de démolition des structures actuelles

Contrairement à l'un des objectifs de la réforme, le grand nombre de structures nouvelles créées rend notre système encore plus illisible. En fait, l'objectif est de laisser dépérir les structures actuelles et de les substituer, progressivement, par de nouvelles, entièrement pilotées.

Ainsi, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), qui avait l'avantage d'une forme de représentativité des scientifiques et de la société, est doublé par un Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST), entièrement nommé. Les universités et les Pres sont concurrencés par des « campus d'excellence ». Les premiers campus connus, l'École d'économie de Paris et l'Institut européen de technologie, ont été décidés au plus haut niveau de l'État et sans consultations; ce sont des machines de guerre contre les universités. De plus, les Pres, tels que conçus dans le pacte, visent à restreindre le lien enseignement-recherche plus encore qu'aujourd'hui, alors que les États généraux de la recherche (EGR) voulaient en faire un instrument territorial de coopération pluridisciplinaire entre universités, grandes écoles et organismes. Mais, avec la création des campus, c'est le fait d'enlever aux organismes, et avant tout au CNRS, leur rôle dans la politique scientifique qui constitue l'orientation la plus grave: l'ANR est désormais au centre du dispositif. La stagnation budgétaire de la recherche publique et de l'enseignement supérieur prévue par le pacte est utilisée comme un moyen pour imposer ce chamboulement total des finalités et des structures de la recherche publique.

Le Comité national et les autres instances d'organismes sont mis sur la touche. Les évaluations importantes seront faites par l'ANR ou par l'usine à gaz, baptisée Agence d'évaluation de la recherche.

L'ANR-messenger du gouvernement au centre du dispositif

Les EGR avaient proposé une forme d'agence, venant en complément d'un système basé sur les organismes et universités, ces der-

niers devant fournir aux laboratoires 70 % de leurs moyens. Par son montant exorbitant et son mode de fonctionnement, l'ANR se situe aux antipodes de cette proposition.

Dans le contexte où les crédits de base des laboratoires baisseront en 2006 dans la plupart des organismes, c'est l'obtention des contrats de l'ANR qui déterminera si une équipe ou un thème auront les moyens matériels de se développer ou seulement de vivre. Et ce ne sont que les prémices d'un processus: l'ANR n'est « qu'à hauteur » de 350 millions d'euros en 2005, qu'en sera-t-il en 2010 avec une ANR prévue à 1,3 milliard et des crédits de base en baisse? Les établissements payeront alors les infrastructures, les appareillages et les personnels statutaires. Mais c'est de l'ANR que dépendra le financement « sur projet » des équipes sur des thèmes décidés par le gouvernement (3).

Le « projet » conçu comme un moyen de déstructuration et de pilotage

Pour Claudie Haigueré, alors ministre de la Recherche: « *Le soutien public de la recherche exige la confrontation entre l'objectif, les attentes et le résultat ou la découverte. [...] La science est sans cesse orientée vers la découverte et exige donc de définir un projet. [...] Le développement d'emplois contractuels [...] permettra de faciliter des recrutements sur la base de projets et [...]*

de réorienter les recherches vers les besoins prioritaires. » (4)

Cette conception très « finalisée », limitant la recherche à ses applications prévisibles, s'oppose au rôle scientifique des organismes. Ceux-ci assurent aux laboratoires la continuité nécessaire aux recherches à long terme. Dans cette optique, les laboratoires présentent tous les quatre ans un projet qui est évalué *a priori* et *a posteriori*. À l'inverse, le système de contrats de trois ans de l'ANR, sans perspective sur le futur, enlève aux laboratoires toute visibilité à terme. De laboratoires basés sur une thématique scientifique, on passe à des entités qui sont de simples regroupements administratifs où chaque équipe vivra sur son propre contrat.

Au travers des projets, le dirigisme étatique s'exerce tant par les structures nationales créées (HCST, ANR, AII), que par des structures « horizontales », elles-aussi décidées nationalement (pôles de compétitivité, « campus d'excellence »). Dans le même temps, les laboratoires seront plus encore pilotés par les entreprises qui reçoivent de l'État, sous forme d'aides directes et d'exonérations fiscales, une masse considérable pour cela.

Décidément, ce pacte est une trahison des États généraux. ■

**Henri Audier,
François Bouillon**

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. Malheureusement, le CNRS est actuellement affaibli par une réforme managériale et mal acceptée, ainsi que par le scandale des nominations ministérielles à son conseil d'administration.
2. En ne s'opposant pas au pacte en échange de « l'autonomie » des universités et de l'affaiblissement du CNRS, la CPU fait faire aux universités un marché de dupes: le redressement des universités suppose plus de moyens, ainsi qu'un partenariat plus équilibré avec les organismes, et non une position de sous-traitance vis-à-vis d'une ANR prédatrice.
3. Le ministère détermine les thèmes car il est majoritaire dans le conseil d'administration de l'ANR qui ne possède pas de conseil scientifique.
4. Conférence de presse du 25 septembre 2003.

Le pacte : une lecture hérétique des États généraux

À travers quatre exemples, nous montrerons comment le pacte pour la recherche dénature les propositions des États généraux tout en se réappropriant le vocabulaire. Sous prétexte de visibilité internationale et de « rénover » le système de recherche et d'enseignement supérieur, le pacte l'oriente vers les applications à court terme et les intérêts privés. Et ce au détriment des recherches à plus long terme et de la formation.

JULIEN BROSSARD

Ingénieur de recherche au CNRS. Membre du collectif « Sauvons la recherche » (SLR).

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. Universités, écoles d'ingénieurs, instituts nationaux polytechniques, écoles normales... (loi du 26 janvier 1984) dont la présence a été imposée dans les Pres.

L'agence de moyens et le Haut Conseil de la science

Le Comité de financement des projets scientifiques (Cofips), l'agence de moyens des États généraux de la recherche (EGR), devait être une « émanation directe de la communauté scientifique » et être « doté d'un conseil scientifique représentatif de toutes les disciplines et indépendant des pouvoirs politiques ». À l'opposé, l'ANR est quasi intégralement vouée à alimenter les projets qualifiés de « prioritaires » par le gouvernement. Le quota actuel de 30 % du budget réservé aux « projets blancs » n'est dû qu'à l'insistance revendicative de SLR et de certains syndicats auprès du ministre.

Ensuite, le Cofips devait assurer la mise en place de programmes thématiques inter-établissements définis par un Haut Conseil pour la science (HCS), organe associant une « majorité de scientifiques et des représentants de la société » en vue de fournir à l'État une « décision éclairée et transparente sur la politique de recherche ». Or, l'ersatz d'HCS proposé par le gouvernement, le Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST), composé de 20 membres tous « nommés pour quatre ans par le président de la République », a pour objectif d'« éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation ». Cette instance est donc loin de satisfaire les critères démocratiques du HCS.

Enfin, le Cofips devait assurer une « mission complémentaire à celle des organismes, et non se substituer aux opérateurs de recherche existants, ni devenir un nouvel établissement, ni prendre une place démesurée dans le système de financement de la recherche ». L'ANR est radicalement orthogonale à ces recommandations, puisqu'il s'agit d'un établissement public administratif avec un « niveau d'engagement » considérable (350 millions d'euros en 2005 et 1300 en 2010).

Les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres)

Les Pres des États généraux



devaient «favoriser les partenariats entre différentes structures publiques et privées sur des thématiques spécialisées», tout en proposant une «formation universitaire diversifiée et pluridisciplinaire» répondant «à tous les enjeux du LMD». Ces dispositions devaient «contribuer à l'aménagement du territoire en matière de recherche et d'enseignement supérieur en relation avec le tissu socio-économique local» et les représentants régionaux. Enfin, les Pres devaient permettre «une synergie entre les écoles d'ingénieurs et des universités».

Les nouvelles structures proposées sont inconciliables avec ces objectifs. Certes, il y aura de «vrais» Pres, ayant pour statut celui de Groupement d'intérêt public ou d'association. Mais on peut penser qu'il y sera difficile d'y obtenir des décharges d'enseignement et que la contribution financière de l'État y sera minime. Il est également prévu des Pres créés par décret dont le statut sera soit un «établissement public de coopération scientifique» (EPCS), soit une «fondation de coopération scientifique»

(FCS). Alors que les EGR suggéraient une «structure légère», le premier de ces statuts permet la création d'un «établissement public pérenne» qui peut «gérer sagement les personnels mis à disposition» et embaucher son propre personnel. Le second de ces statuts est «une personne de droit privé à but non lucratif», assujéti au code général des impôts applicable aux fondations reconnues d'utilité publique. Les entreprises partenaires de ces fondations pourront donc financer leur propre recherche à moindres frais.

La dernière structure proposée par le projet de loi est le «campus de recherche» qui aura pour mission d'aborder des «projets thématiques de grande envergure». Ces campus sont dits de «Recherche» car la présence d'un Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (1) n'y est pas obligatoire. Ainsi, un campus pourra très bien exister sans aucune université en son sein! Enfin, leur statut sera obligatoirement une FCS et ils «bénéficieront d'un soutien financier important de l'État».

Afin de clarifier les attributions de chacune de ces structures, le projet précise que «l'EPCS est un lieu naturel de mise en œuvre des modulations des services entre chercheurs et enseignants-chercheurs» et que les Pres sur statut de EPCS ou de FCS, ainsi que les campus recevront dès 2006, une «dotation spécifique» de 300 millions d'euros. Les Pres et campus proposés par le projet vont donc diviser et mettre en compétition les offres d'enseignement et de recherche au niveau national, ce qui est l'objectif contraire à celui proposé par les EGR.

Le statut de «chercheur associé»

Ce statut proposé par les EGR visait à transformer les contrats post-doctoraux «précaires» (Ater à mi-temps) ou illégaux (libéralités) en contrat de travail. L'objectif était de permettre aux jeunes docteurs de se présenter dans de bonnes conditions aux concours de recrutement sur des postes stables. Ces contrats — non renouvelables — n'étaient intéressants que dans le cadre d'un plan pluriannuel ambitieux de l'emploi scientifique : création de 4 500 postes statutaires par an pendant cinq ans dans le secteur public. Malheureusement, le plan proposé par le gouvernement se décline sur la seule et unique année 2006 avec un mélange de postes statutaires et de CDD. Malgré cette absence de débouchés, le projet envisage de créer 2 000 postes de chercheurs associés d'ici 2010 (soit quatre fois plus que les EGR). Cette décision insensée contribuera à alimenter le flux de CDD que l'ANR ne manquera pas de créer. Ainsi, la mise en place des contrats de «chercheurs-associés» du ministère opère une précarisation opposée à ce qui était souhaité par les EGR. Le drame de cette loi, c'est qu'on aurait pu traiter d'autres points (agence d'évaluation, Craps, Cipe, monitorats, allocations, évaluation des ITA et latos, décharge des enseignants-chercheurs, boursiers Descartes, Ater,...) pour montrer qu'elle est aux antipodes des recommandations des EGR et clairement inacceptable en l'état. ■

Julien Brossard

Requiem pour la recherche

Le gouvernement se donne beaucoup de mal pour expliquer l'effort « considérable » prévu dans son pacte : un milliard supplémentaire par an jusqu'en 2010, 3000 postes. Mais les chercheurs continuent à râler. Sous ces beaux chiffres se cache une autre réalité : la stagnation du poids de la recherche dans les activités du pays et le pilotage politique de la recherche publique.

HENRI AUDIER

*Directeur de recherche au CNRS,
membre du bureau national
du SNCS.*

Le financement public

Il regroupe celui de la recherche publique et des aides de l'État à la recherche privée, auxquels le gouvernement vient de rajouter, pour faire bonne mesure, l'enseignement supérieur (hors vie étudiante) fusionnant ainsi deux budgets en un. Selon les prévisions du gouvernement, ce financement passera de 20 milliards en 2005 à 24 milliards en 2010. Mais cette augmentation sur le papier ne tient pas compte de l'inflation et de la croissance moyenne du PIB. Avec une inflation de 2 % par an et en retenant 2 % de croissance moyenne du PIB, il faudrait, en 2010, 24 milliards pour augmenter ces financements à hauteur du PIB (1) : le gouvernement programme donc pour 2010 une stagnation de la part de la recherche dans le PIB au taux actuel de 2,15 %. Or, l'engagement pris par la France au sommet de Lisbonne n'est pas celui-là. Il est de porter à 3 % du PIB l'effort de recherche public et privé d'ici 2010, et donc de passer de 2,15 à 3 %. Pour atteindre cet objectif, ce sont 34 milliards qu'il faudrait en 2010. Et non les 24 milliards annoncés qui maintiendraient, en 2010, la part de la recherche dans le PIB au taux actuel de 2005, soit bien en deçà des 3 %.

L'envol des aides au privé dans le financement public

Cette stagnation du financement public ne sera sûrement pas compensée par un effort important du financement privé (hors les aides de l'État, déjà décomptées dans le financement public). La très grande majorité des grands groupes ont annoncé qu'ils ne pouvaient pas augmenter significativement leur propre effort financier. Libéralisme oblige, c'est l'État qui paiera. Et ce au détriment du financement, en crédits et emplois, des organismes et des universités.

Le financement public prévu par le pacte se décompose en trois parties qui croissent très inégalement en euros constants :

- Les financements budgétisés, la Mission d'enseignement supérieur et de recherche (Mires), correspondent notamment à l'ensemble des salaires et crédits des organismes et universités. L'accroissement est de plus 2 % en 5 ans en euros constants ;
- Les « ressources des privatisations » affectées à l'Agence nationale de la recherche (ANR) et à l'Anvar (2) : + 290 % ;
- Les dégrèvements d'impôts : + 63 %.

En décomptant la part de l'ANR allant directement aux laboratoires privés, les aides de l'État à la recherche privée doublent d'ici 2010. En comptabilisant celles de l'Agence pour l'innovation industrielle, 75 % des financements publics seront, en 2006, des aides directes au secteur privé.

La critique ne porte pas ici sur l'importance de l'aide de l'État à la recherche industrielle : les firmes américaines concurrentes des entreprises européennes reçoivent en effet des milliards de dollars au travers de l'Armée ou de la Nasa. Mais il est totalement absurde de vouloir développer l'innovation industrielle en laissant dépérir les recherches fondamentales, sources des futures innovations. On peut aussi s'interroger sur les modalités de ces aides, tout particulièrement sur les dégrèvements d'impôts qui n'ont aucun effet d'entraînement sur la recherche privée, sauf pour les PME. Le coût de ces dégrèvements est colossal : 1,7 milliard en 2010, soit plus que les crédits de paiement des EPST, de la recherche universitaire et des recherches de base des Epic.



L'élaboration et la transmission des connaissances totalement sacrifiées

Dans le cadre d'une stagnation globale des moyens budgétisés, les dix programmes de la Mires croissent très différenciellement en 2006. «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires», le seul programme qui baisse en euros courants, recouvre, notamment, le CNRS et l'Inserm. Par contre, le programme «Énergie» croît de 7 % et «Recherche industrielle» de 24 %. Alors que 75 % des nouveaux financements de 2006 iront au privé, dans les 25 % restants, la part majoritaire se concentrera sur les recherches en amont de l'innovation.

L'ANR au détriment de tout le reste

Si on additionne à la Mires, la part des contrats de l'ANR allant aux laboratoires publics, la recherche publique progresse un peu en euros constants, mais cette augmentation reste très en deçà du taux de croissance du PIB. En effet, le financement correct (mais qui devrait être la norme) par l'ANR d'une petite minorité de laboratoires, sur des thèmes décidés par le seul gouvernement, ne compense pas :

- L'érosion des crédits de base, voire des appareillages, pour l'ensemble des laboratoires : d'après le projet de budget, les crédits distribués aux labos par le CNRS et d'autres organismes en 2006 baisseront en euros courants mettant profondément en cause le rôle de ceux-ci dans l'organisation de la politique scientifique ;
- L'absence de mesures significatives pour rendre les carrières et le doctorat plus attractifs et de décharges de service pour les enseignants-chercheurs ;
- L'absence de création d'emplois au-delà de 2007 (3).

Pour redresser cette situation, il faudrait un milliard de plus par an pour la seule recherche publique, milliard à actualiser en fonction de l'inflation et du PIB. C'est ce qu'ont proposé les États généraux et chiffré l'ensemble des syndicats et SLR.

Cette crise financière programmée de la recherche publique n'est pas seulement un problème budgétaire, c'est aussi un fantastique moyen pour imposer un chamboulement total des finalités et des structures de la recherche publique. ■

Henri Audier

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. Pour seulement maintenir le pouvoir d'achat et leur part dans le PIB des 20 milliards, il faut les augmenter de 4 % par an (800 millions, pas loin du milliard de plus), donc de 20 % en 5 ans soit 4 milliards
2. Hors Agence pour l'innovation industrielle.
3. Pour réaliser les contrats de l'ANR, il faudra recruter des CDD, ce qui diminuera de beaucoup l'argent disponible et aggravera la précarité des jeunes.

Un pacte des occasions manquées

En octobre, le Premier ministre a rendu public un avant-projet de loi pour la recherche intitulé assez pompeusement « pacte pour la recherche ». Ce « pacte » devrait être présenté au Parlement au début de l'année 2006. Analyse croisée de trois animateurs du mouvement des chercheurs initié en 2004.

JEAN FABBRI*, JACQUES FOSSEY**, ALAIN TRAUTMANN***

*Secrétaire général du Snesup. **Secrétaire général du SNCS. ***Porte-parole de Sauvons la recherche

Lors des États généraux de Grenoble, la communauté scientifique a fait des propositions pour la recherche.

Qu'en reste-t-il dans le pacte ?

→ **Alain Trautmann** : Il en reste le vocabulaire. Clairement, le projet de loi sur la recherche a tiré parti des États généraux pour reprendre un certain nombre de formules qui vont sonner agréablement aux oreilles des chercheurs. Malheureusement, la philosophie de ce pacte n'a rien à voir. En fait, elle est tout à fait celle qui avait présidé aux mesures anti-recherche de 2003. On peut trouver telle ou telle mesure qui corresponde à nos demandes. Ces mesures-là sont quelque chose de secondaire par rapport au principal qui est donc une philosophie diamétralement opposée à celle défendue aux États généraux.

Quelles sont, de votre point de vue, les grandes orientations de ce pacte ?

→ **Jean Fabbri** : Il n'est pas certain qu'il faille parler de pacte pour la recherche car d'une part les moyens mis en œuvre sont loin d'être considérables. D'ailleurs, dans le budget 2006, il n'y a pas

d'augmentation sensible. On trouve la confirmation d'une annonce faite depuis plusieurs mois de créer 3000 postes pour l'enseignement supérieur et la recherche, toutes catégories d'emplois confondues. D'un autre côté, les mesures législatives du pacte visent à déstructurer très fortement, à la fois, l'architecture du système de recherche et l'articulation recherche-enseignement supérieur.

Le double discours du gouvernement

→ **Jacques Fossey** : Ce pacte met l'accent pratiquement exclusivement sur la nécessité de développer la recherche industrielle et l'innovation. Concrètement, il sacrifie, à terme, les recherches fondamentales et celles liées au développement des connaissances qui sont la source des innovations de demain. C'est une contradiction

absolument totale. Cette année, pratiquement 75 % des financements de l'État (ceux programmés dans le pacte, ainsi dans l'Agence pour l'innovation industrielle) vont directement au privé. Dans les 25 % qui restent, la moitié se situe en amont de l'innovation. Il ne reste pratiquement rien pour le développement des connaissances, la transmission des connaissances et l'université.

L'argument fort, défendu par le gouvernement, c'est l'aide à la recherche industrielle française. Le pacte permettra-t-il d'atteindre cet objectif ?

→ **Alain Trautmann** : Dans ses discours, le gouvernement reconnaît que si on veut aller vers une « société de la connaissance », il n'est pas question de ne développer que les recherches aux applications prévisibles : il faut une recherche très en amont. Mais au moment de passer aux actes, il retombe systématiquement sur le fait de favoriser des recherches en entreprises ou avec des retombées prévisibles proches. C'est un double discours qu'il faut continuer de souligner.

→ **Jean Fabbri** : C'est aussi lié aux



désengagements de la plupart des grandes firmes industrielles des activités de « recherche-développement ». On le constate par exemple à EDF, dans la pharmacie, dans la chimie... Il y a eu un déclin des budgets « recherche » depuis une dizaine d'années qui conduit maintenant ces entreprises à être à la recherche d'innovations à court et moyen terme. Il s'agit pour le gouvernement, par ce pacte, de renforcer leur compétitivité de court terme.

L'agence pour l'innovation industrielle (AII) pourra-t-elle jouer un rôle favorable ?

→ **Alain Trautmann :** J'espère qu'une partie de l'argent dont elle dispose aura des effets positifs. Cette agence reprend l'idée de grands programmes. Si l'on regarde ce qui se passe dans d'autres pays notamment aux États-Unis, la politique d'achat et d'investissement public est massivement utilisée pour aider les start-up. On peut espérer que cette politique aura des effets positifs. Cela dit, une partie de la politique gouvernementale en direction du privé passe par le crédit d'impôt recherche qui représente quelque chose de beaucoup

moins ciblée dont on a toutes les raisons de douter de l'efficacité.

→ **Jacques Fossey :** En 2010, on atteindra 1,7 milliard de dégrèvements fiscaux (dont le crédit d'impôt) alors que l'on sait que ces aides n'ont aucun effet d'entraînement pour accroître la recherche privée. Cela représente l'ensemble des crédits de paiement de tous les établissements de recherche. Il s'agit d'un gaspillage et d'un cadeau absolument aberrant. Les autres formes d'aides, dites « ciblées » [style All ou pôles de compétitivité], méritent discussion. On peut argumenter sur les modalités d'organisation notamment et sur le fait de s'intéresser avant tout aux besoins du marché et non aux besoins sociaux.

→ **Alain Trautmann :** Même sur l'efficacité des mesures les plus ciblées, il faut nuancer. La présidente d'un pôle de compétitivité a manifesté publiquement son inquiétude devant l'efficacité de ce système. À la tête d'un pôle de compétitivité « labélisé » centré sur les activités de télécommunication, elle doit maintenant déposer des projets à des guichets multiples en se heurtant chaque fois à de nouvelles

administrations. Elle a eu ce cri du cœur, plein de bon sens : « *Pourquoi une fois que l'on nous a "labélisés" ne fait-on pas confiance aux acteurs de la recherche, en leur donnant les moyens de mener à bien ces projets ? Pourquoi on multiplie les barrages ?* ». Ces pôles vont se retrouver exactement face au même genre de problème que les chercheurs du secteur public. Il est possible qu'ils n'aient pas du tout l'efficacité attendue.

→ **Jacques Fossey :** Sous couvert d'être plus proche du terrain ou de la région, l'État a mis en place un double verrou dans le pilotage : il labélise les pôles et recontrôle l'argent demandé par ceux-ci aux agences nationales.

→ **Alain Trautmann :** Ce pilotage en détail de la politique de la recherche qui était reproché au gouvernement en 2003 est toujours vrai aujourd'hui mais il s'étend maintenant au-delà de la recherche publique.

Les moyens financiers sont-ils à la hauteur des engagements notamment l'objectif de 3 % du PIB pour la recherche ?

→ **Jacques Fossey :** Les chiffres

>>>

>>>

que donne le gouvernement sont splendides *a priori* mais ne tiennent compte ni de l'inflation prévisible, ni de la croissance du PIB. En tenant compte de l'inflation, tous les crédits budgétaires et les recherches liées à l'élaboration des connaissances stagnent en euros constants. La programmation du gouvernement fait passer de 20 milliards à 24 milliards en 2010 le financement public de la recherche (recherche publique, enseignement supérieur et aide à la recherche privée). Cette progression permet tout juste de suivre l'inflation et la croissance du PIB. Dans cet agrégat, seules progressent les agences et les mesures fiscales. Pour tenir l'engagement des 3 %, réitéré à plusieurs reprises par le président de la République, il faut passer de 2,15 % (part consacrée aujourd'hui à la recherche) à 3 % en 2010, soit plus 40 %. Ce sont 34 milliards de financements publics, et non 24 milliards, qui correspondent à cet objectif.

→ **Jean Fabbri** : Une façon d'illustrer cette situation, c'est la question de l'emploi scientifique. Les 3000 postes pour 2006, dont le gouvernement ne confirme même pas de manière explicite leur renouvellement pour 2007, sont loin des demandes des États généraux. Il faudrait entre 4500 et 5000 créations d'emplois par an, d'une manière régulière sur une dizaine d'années, pour accroître le nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et couvrir l'ensemble des thématiques. Sans croissance de l'emploi scientifique, on ne peut pas élargir le rôle de la recherche.

Le pacte répond-t-il à la situation actuelle des doctorants et aux problèmes d'attractivité des carrières ?

→ **Jacques Fossey** : Alors que les allocations des doctorants sont aujourd'hui en dessous du Smic, le gouvernement propose, pour 2006 et 2007, une revalorisation de 8 %. Il n'a même pas inscrit l'indexation sur les prix, ce que demandaient les jeunes. Il n'y a rien sur l'amélioration des débuts de carrière et même sur l'attractivité des carrières en général (chercheur, enseignant-chercheur et ITA). Tout ce



qui est proposé, ce sont quelques primes à la tête du client du type de celles attribuées à l'Inserm.

→ **Jean Fabbri** : L'ensemble de la communauté scientifique s'accordait pour favoriser l'entrée dans le métier d'enseignant-chercheur en demandant que tous les nouveaux maîtres de conférences bénéficient, pendant un certain nombre d'années (deux ou trois), d'un demi-service d'enseignement. Le gouvernement refuse cette mesure qui n'a pourtant pas un coût très élevé. Il prétend pouvoir distinguer parmi les maîtres de conférences ceux qui auraient un bon projet de recherche lequel devrait être labé-

lisé par le conseil d'université, puis validé par le président d'université... et ensuite pour devenir effectif rentrer dans les clous des dotations globales liées aux contrats quadriennaux des universités ! C'est vraiment une mesure qui relève du parcours du combattant et qui démontre une absence de confiance dans la communauté scientifique et en particulier envers les jeunes qui sont l'avenir de la communauté scientifique.

→ **Jacques Fossey** : C'est d'autant plus absurde qu'un maître de conférences est recruté sur un projet de recherche évalué et approuvé.

→ **Alain Trautmann** : C'est une autre illustration du double discours du gouvernement. La nécessité de ces décharges d'enseignement pour les nouveaux maîtres de conférences ainsi que pour les enseignants-chercheurs qui ont une activité de recherche de haut niveau est reconnue par le gouvernement. Mais il ne passe pas aux actes parce qu'il ne souhaite pas procéder à de nouveaux recrutements dans la fonction publique.

→ **Jacques Fossey** : Le gouvernement tourne le dos à une exigence centrale des États généraux : permettre aux enseignants-chercheurs de faire de la recherche.

Un basculement dans la logique des contrats

Le rôle de l'Agence nationale de la recherche (ANR) est précisé dans le projet de loi, est-ce que cela va accentuer le pilotage de la recherche ?

→ **Alain Trautmann** : Dès son origine, l'ANR, suggérée par Nicolas Sarkozy en 2004, était créée pour mettre en place un système de pilotage gouvernemental plus étroit de la recherche et retirer une partie des décisions aux organismes de recherche. Une autre conséquence est le développement possible, en toute discrétion, de l'emploi sur CDD. Le tout « en achetant » les chercheurs en leur attribuant des financements à condition d'accepter, de fait, cette dérive de l'emploi vers les CDD. C'est un système qui a fissuré la communauté scientifique. Les collègues qui « marchent » dans ce système ne se rendent pas compte à quel point l'ANR risque de changer radicalement le paysage scientifique français avec un CNRS considérablement affaibli. Quand on sait que l'ANR va être financée sur le compte d'affectations spéciales, les recettes des privatisations, qui n'auront qu'un temps, on se rend compte que c'est

un système fragile que l'on met à la place. Il sera suffisamment massif au départ, parce que le gouvernement mettra les moyens nécessaires, pour casser le système en place mais on ne sait pas par quoi cela va être remplacé. C'est très inquiétant et je ne suis pas sûr que la communauté scientifique en ait pris conscience.

→ **Jean Fabbri** : Au lieu des financements des équipes et des laboratoires liés à leurs activités constantes et évaluées, on « bascule » dans une logique économique et culturelle de l'appel d'offres et des contrats.

→ **Jacques Fossey** : Le problème, c'est moins l'idée d'une agence nationale qui permettrait de mieux faire coopérer les organismes que son montant gigantesque (1,3 milliard en 2010). Les organismes et les universités vont devenir les « hôtelleries » fournissant surfaces, appareillages et personnels mais les orientations seront décidées ailleurs. L'ANR est un outil de démolition du système français basé sur des laboratoires souvent mixtes entre organismes et universités. Ceux-ci présentent tous les quatre ans un projet évalué qui s'inscrit dans une perspective à terme de la vocation du laboratoire. On remplace cela par des contrats à court terme, non nécessairement renouvelés, dont les thèmes s'inscrivent dans des créneaux choisis par le gouvernement.

Le Haut Conseil de la science et de la technologie ne peut-il pas jouer un rôle de garde-fou ?

→ **Alain Trautmann** : Tout devrait dépendre de son mode de fonctionnement et de nomination. Les États généraux avaient insisté sur l'indépendance, la transparence et la capacité de s'auto-saisir sur un sujet. Aucune de ces conditions n'est respectée. Un tel Haut Conseil composé comme on l'annonce de prix Nobel et de dirigeants d'entreprise n'a rien à voir avec les demandes des États généraux.

→ **Jean Fabbri** : En même temps, un tel Conseil se coupe de la communauté scientifique et des éventuelles demandes de la société

française. C'est la même chose d'ailleurs pour d'autres instances comme l'Agence d'évaluation de la recherche dont le conseil d'administration relève presque exclusivement d'une nomination du pouvoir politique. Les personnels de la recherche n'ont droit qu'à une petite part... et encore de nommés.

→ **Jacques Fossey** : Un conseil nommé est basé sur le principe : « dites-moi la politique que vous voulez, je vous nommerai les gens qui la proposeront en leur âme et conscience ». Ainsi constitué, le Haut Conseil représente un danger supplémentaire et non une amélioration. On a connu de tel conseil, notamment sous Claude Allègre. Les rares fois où il s'est prononcé, il s'est comporté comme une chambre d'enregistrement. Au-delà de ce conseil, il y a deux grands absents dans ce pacte : la société et le Parlement.

→ **Jean Fabbri** : Ce Haut Conseil nie aussi le rôle des instances actuelles en particulier le Comité national dans sa fonction d'évaluation et de prospective.

Vous avez mentionné la création d'une nouvelle structure, l'Agence d'évaluation de la recherche, définie par le pacte alors qu'existent de nombreuses instances d'évaluation.

→ **Jacques Fossey** : Les États généraux ont insisté sur trois principes : l'évaluation de toutes les équipes (notamment « les équipes d'accueil ») universitaires par une même instance, élargir l'évaluation et le suivi toutes les activités des personnels et évaluer ensemble l'activité de recherche des personnels et les équipes dans lesquelles ils travaillent. C'est la synthèse de ces principes qu'il faut réaliser progressivement. Il faut partir de ce qui existe et de ce qui marche, notamment le Comité national, pour prendre en compte cette évaluation des équipes. Avec l'usine à gaz proposée par le pacte, on fait exactement l'inverse. On part du haut, du sommet par une prise en main de l'évaluation et on redescend en découplant *de facto* l'évaluation des équipes et des personnes.

>>>

>>>

Avez-vous des propositions pour améliorer le fonctionnement du Comité national ou des instances d'évaluation existantes ?

→ **Jacques Fossey** : Si on veut que ces instances se prononcent sur la politique scientifique et la conjoncture, il faudrait qu'elles s'appuient davantage sur les laboratoires. Les comités de visite de laboratoire devraient être généralisés ; c'est un cadre propice à la participation de scientifiques étrangers. La grande réforme à faire, c'est comment évaluer ensemble toutes les équipes, qu'elles soient mixtes ou propres à l'université.

→ **Alain Trautmann** : L'évaluation est une question délicate sur laquelle les États généraux n'ont pas débouché sur un consensus. Tout le monde s'accorde sur son importance et sur les deux principes rappelés précédemment. Mais une évaluation n'a de sens que si elle est suivie de conséquence. Si c'est l'ANR qui répartit les moyens, les autres instances d'évaluation n'auront, de fait, pas beaucoup d'importance.

→ **Jean Fabbri** : L'évaluation des personnels, des équipes et des laboratoires fonctionne sur un besoin réel de transparence lié au mode électif, lien de confiance entre les évaluateurs et les évalués, et sur des moyens de fonctionnement. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est toujours bien gardé de garantir ces moyens.

À quelles conditions, la coopération entre les acteurs de la recherche (universités et organismes) et les nouvelles structures définies par le pacte peut-elle être efficace ?

→ **Alain Trautmann** : Les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) avaient clairement été demandés par les États généraux pour améliorer, localement, les coopérations entre organismes de recherche et universités. Je crois que le message est bien passé mais on peut se demander dans quelle mesure ils vont pouvoir réellement fonctionner. Si les budgets allaient à quelques campus de recherche alors les Pres, structures utiles sur le papier, perdraient leur sens. Les



Pres vidés de leur substance ne pourront pas jouer leur rôle à côté d'autres structures comme les campus et les pôles de compétitivité orientés vers le développement économique. Les Pres restent une bonne idée, il faut y mettre les moyens.

→ **Jean Fabbri** : Il faut insister sur cette rupture des liens entre l'enseignement supérieur et la recherche introduites par des campus de recherche thématiques. Les Pres dans leur version actuelle sont à l'initiative des établissements alors que les campus sont décidés et agréés par le pouvoir politique. La preuve en est que le premier campus (l'École d'économie de Paris) est « sorti du chapeau » du Premier ministre. Des structures qui concentreront tous les moyens, comme les campus, vont attirer vers elles les niveaux master et doctorat des formations d'enseignement. C'est une rupture fondamentale dans la conception même de l'enseignement supérieur articulant partout recherche et enseignement.

→ **Jacques Fossey** : Les campus ont été décidés sous la pression de lobbies du Medef qui sont passés directement auprès du Premier ministre et du président de la République. On peut citer l'exemple de l'Institut européen de technologie créé à l'initiative du Premier ministre suite à un rapport du Conseil stratégique pour l'innovation présidé par Pouletty. Avec un

budget de 400 millions d'euros (l'équivalent des crédits de paiement du CNRS), le gouvernement construit un MIT, en quatre ans, sans associer les scientifiques et en dehors des universités. C'est un système qui court-circuite y compris le ministère de la Recherche.

→ **Jean Fabbri** : On a parlé des campus dans leur aspect thématique mais il faut dire un mot sur la structure de ces nouveaux opérateurs. Ces structures qui s'appuient sur des fondations de recherche (créées par la loi) sont le contraire de ce qui relèverait d'un engagement pérenne de l'État. Le principe d'une fondation repose sur un capital détenu par plusieurs acteurs. C'est en fonction des parts du capital que l'on pèse sur les orientations de la recherche et sur le fonctionnement des établissements. L'idée des fondations pour piloter des établissements de recherche nous paraît totalement à rejeter. Comme sur d'autres plans — la question de l'emploi des jeunes, des décharges pour les nouveaux maîtres de conférences, l'élargissement des dotations des établissements et des universités — les personnels, qui ont déjà prouvé leur capacité de faire reculer le gouvernement, ont des arguments à faire valoir, une forme d'unité nouvelle forgée dans les luttes qui est un formidable atout. ■

**Propos recueillis par
Laurent Lefèvre**

En librairie depuis
le 14 septembre

L'ANNÉE DE LA RECHERCHE 2006

Sous la direction de Jacques Fossey

avec les contributions de :

Claude Allègre Gérard Aschieri Henri Audier
Jean-François Briat Michel Blay Pierre Cohen
Jacques Fossey Maurice Hérim Jean-Paul Huchon
Pierre Lasbordes Claudine Laurent Philippe Lazar
Henri Revol Isabelle Stengers Alain Trautmann
Francis-André Wollman Dominique Wolton...

Depuis son essor en 2004, le mouvement des chercheurs se veut l'expression d'un « besoin de recherche » manifesté par l'ensemble de la collectivité. Il reste aujourd'hui un lieu de contestation et d'actions, un catalyseur de débats et une instance de propositions pour la recherche française. Co-éditée par le SNCS et les éditions de l'Archipel, cette publication présente un récapitulatif des événements de 2004 et ses prolongements en 2005. Représentants politiques, syndicats, associations de chercheurs, instances d'évaluation et directions d'organismes s'expriment à travers plus de 50 articles abordant tous les aspects de la recherche française. Politique européenne de la recherche, rôle de l'université et de l'industrie, crise de l'emploi scientifique, exode des cerveaux, avenir du mouvement... Ce bilan se veut également un outil d'analyse et de prospective sur l'évolution de la recherche, ses transformations et ses attentes.

Pour les commandes en nombre (à partir de 10 exemplaires) : se renseigner auprès du SNCS.
SNCS, 1, place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex. Fax : 01 45 07 58 51 Tél. : 01 45 07 58 70

l'Archipel



Le pacte, un moteur pour la recherche

À l'image des pôles de compétitivité, le pacte pour la recherche va dans le sens d'une meilleure coopération entre le monde économique, universitaire et de la recherche dont les liens restent insuffisamment opérationnels.

DOMINIQUE DE CALAN
Président du groupe enseignement supérieur recherche du Medef.

Comment expliquez-vous les insuffisances des entreprises françaises en matière d'investissement dans la recherche ?

→ **Dominique de Calan** : Comparées au reste du monde, je ne crois pas que les entreprises françaises investissent moins que d'autres dans la recherche. En revanche, notre pays a une particularité par rapport à nos principaux concurrents, c'est l'insuffisance de liens entre la recherche publique, la recherche universitaire, et le monde économique. C'est là ce principal retard de la France qui constitue un énorme gâchis de l'argent investi dans l'ensemble de la recherche et de l'innovation. Ce lien entre monde économique, monde universitaire et monde de la recherche est pour nous insuffisamment opérationnel.

Pensez-vous comme Jean-Louis Beffa que la recherche industrielle a impérativement besoin d'un fort développement de la recherche fondamentale ?

→ Nos principaux concurrents ont toujours eu des logiques de commandes publiques. Dans cette commande publique, on peut distinguer différents volets : recherches fondamentales, recherches intermédiaires dites appliquées et recherches d'innovations. La « commande publique » consistant en un recours systématique à des appels d'offres permet-

trait de créer un bien meilleur lien entre monde économique et recherche universitaire. Les universités tout comme les organismes de recherche pourraient y répondre ainsi que les entreprises. En 1998, nous avons d'ailleurs travaillé sur la création d'un bureau de transferts de technologies. Nous avons mis en avant que dans tous les pays où cela fonctionnait (Écosse, États-Unis...), on passait de recherches fondamentales ou innovantes à la création d'entreprises grâce à des financements publics en s'appuyant sur des grands ensembles économiques et universitaires. Ensuite, on trouvait des start-up ; les entrepreneurs et les grands groupes étaient présents, eux, avec du capital risque. Et enfin l'entreprise devenait mature avec un marché financier normal. Depuis les réformes Allègre poursuivies par les ministres successifs et amplifiées par le ministre actuel, on va dans le bon sens. Mais je pense que c'est l'arrêt de cette opposition systématique entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre commande publique, service public et recherche privée qui fera avancer les choses.

Quelles mesures préconisez-vous pour atteindre l'objectif européen de 3 % du PIB pour la recherche ?

→ La France n'atteindra cet objectif que s'il y a une vraie coopération



entre les uns et les autres. Pour y contribuer, le Medef a proposé une mesure extrêmement concrète notamment pour les PME-PMI, à savoir les « innovateurs en alternance » : donner la possibilité d'ici 2010 d'avoir 100 000 jeunes (de Bac +3 à Bac +10) en alternance dans les entreprises. Les établissements de recherche (CNRS, universités...) pourraient faciliter cette alternance entre l'« école » et l'entreprise et les passages permanents entre recherche et innovation. Il faut impérativement que les ponts se mettent en place, qu'ils soient évalués voire imposés pour que les gens travaillent ensemble. Si toute l'intelli-

gence de notre pays se mettait au service de l'innovation et de la recherche par la confrontation, l'évaluation et la mise en commun de moyens, cela entraînerait un changement profond.

Jugez-vous que le pacte pour la recherche, rendu public par le gouvernement, va dans le sens de ces objectifs et permettra d'atteindre les 3 % ?

→ Je trouve que ces propositions vont plutôt dans le sens de cette coopération. Je me félicite notamment de la mise en place des pôles de compétitivité qui ont réussi à associer d'une façon tripartite des

grandes entreprises, des PME-PMI, des universités, des écoles, des régions... En mettant en commun une forme d'engagement dans ces pôles, on a montré que notre pays était capable de travailler ensemble. J'ai été frappé par la qualité de ces dossiers et le résultat de ce travail de plusieurs mois. J'espère que l'on pourra s'appuyer sur cette volonté de coopérer pour lancer, dans notre pays, « la machine » d'un développement de la recherche tant fondamentale qu'appliquée. ■

**Propos recueillis par
Laurent Lefèvre**

La recherche sans la société ?

Les chercheurs ont beaucoup à gagner d'un renforcement du dialogue avec la société dont les besoins de recherche ne se limitent pas à ce qui peut déboucher sur des innovations profitables au marché.

GLEN MILLOT

Fondation sciences citoyennes.

Comme en témoigne le succès des Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (Picri) organisés par le conseil régional d'Île-de-France (1), les chercheurs ont semble-t-il de la sympathie pour les organisations de la société civile. Malheureusement, cette sympathie se mue souvent en un paternalisme bienveillant lorsqu'il est question de « choses sérieuses ». Les associations co-signataires du communiqué de l'intersyndicale et de Sauvons la recherche (SLR) appelant à la mobilisation du 9 mars 2005 (2) — ce qui n'a pas été sans amener quelques réticences appuyées de certains syndicats — ont été tout simplement exclues des négociations engagées par la suite avec le ministère.

Résultat : les contributions au débat sur l'avenir de la recherche en France se sont limitées au manque de moyens et de postes de la recherche publique et à la réforme des structures susceptibles d'améliorer la « productivité » de la science française. Et pourtant, les chercheurs auraient beaucoup à gagner d'un renforcement du dialogue avec la société. Dialogue qui ne peut se restreindre à la culture scientifique et technique. La crise de notre système de recherche, d'ex-

pertise et d'innovation est autrement plus profonde : les besoins de recherche de la société ne se limitent pas à ce qui peut déboucher sur des innovations profitables au marché. Ils incluent surtout la production de biens publics (connaissance ouverte, expertise plurielle et indépendante, innovation à but non lucratif ou pour des besoins sociétaux non solvables).

Exclues également du Comité d'initiative et de proposition constitué par des responsables de l'Académie des sciences et de SLR, les associations ont néanmoins fait part de leurs propositions lors des États généraux (3) pour démocratiser la prise de décision sur les choix scientifiques et techniques et pour faire des associations des acteurs et partenaires à part entière de la recherche. Car aujourd'hui, la production de savoirs et d'innovations socialement utiles n'est plus l'exclusivité des institutions traditionnelles de recherche publiques ou privées. Depuis une quinzaine d'années, la révolution du logiciel libre, l'apport des paysans à la gestion de la biodiversité, la coproduction des savoirs thérapeutiques par les chercheurs et les malades dans le mouvement de lutte contre le sida et la montée de l'expertise associative sont

autant d'exemples qui témoignent de l'importance de la société civile et de sa capacité à prendre en charge la production de connaissances et d'innovations.

Un pacte pour la recherche inacceptable

Inacceptable pour les chercheurs, le pacte l'est encore plus pour la société civile (4). Les bourses Craps, seul point positif de la version initiale, ont même disparu. Ce texte ne prévoit aucun dispositif pour démocratiser les choix scientifiques. Au lieu de cela, il amplifie la mise sous tutelle de la recherche publique via la création d'une flopée de nouvelles structures de pilotage répondant à des logiques de rentabilité financière de court terme : plus des trois-quarts des hausses de budgets prévues iront à l'innovation industrielle et à des dispositifs aidant les entreprises à piloter la recherche publique. Mais le pire est que s'il fait référence, dans son préambule, à la co-construction, aux besoins de la société, aux partenariats de recherche, ils sont complètement absents des propositions. Pas une fois, les besoins non marchands vis-à-vis de la recherche ne sont cités (même l'expertise, cinquième fonction donnée à la recherche, est seulement vue comme un appui aux entreprises). Pas une fois, les aspirations de la société civile à contribuer à l'orientation de la recherche ne sont prises en compte. Quant au Haut Conseil de la science et de la technologie, il reste un club de mandarins, sans que le le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) ne soit élargi à des acteurs du monde associatif. Le rôle du Parlement est oublié et notre proposition de dispositifs délibératifs et prospectifs type « conférences de citoyens », pour préparer périodiquement les décisions sur les grandes priorités de recherche, est passée à la trappe.

Une autre politique de la recherche est possible !

Privilégiant sans surprise un « libéral-utilitarisme » au nom de la sainte compétitivité, le gouvernement appauvrit la recherche publique et se révèle incapable de répondre aux besoins de recherche, tout à fait réels mais orphelins, qui émanent d'acteurs à but non lucratif ou pour des populations non solvables.



Pour y remédier, nous proposons :

- De rééquilibrer les priorités de recherche en direction de domaines aujourd'hui retardataires : santé publique et environnementale, maladies négligées des pays du Sud, agriculture biologique, énergies renouvelables, ingénierie verte, recherches interdisciplinaires autour de la transition de nos modes de vie vers la durabilité, etc ;
- De réduire des dispositifs aveugles de dégrèvements fiscaux au profit d'incitations industrielles liées à des priorités sociales et environnementales claires et aux formes d'in-

novations ascendantes et non propriétaires ;

- D'introduire des dispositifs de démocratisation des choix scientifiques et techniques (droit de saisine par pétition citoyenne de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et du Centre national de la pédagogie) pour que soient organisés des débats citoyens sur les choix technologiques et scientifiques ;
- Une politique de propriété intellectuelle en faveur de la « science ouverte » et l'exclusion du vivant et

des savoirs du champ du brevet ;

- La représentation réelle des acteurs associatifs dans les instances de pilotage de la recherche ;
- La création de nouveaux dispositifs de partenariats de recherche entre laboratoires publics et acteurs sociétaux à but non lucratif (comme les Picri).

L'article 4 du nouveau projet de loi nous conduit par ailleurs à exiger que lorsque la santé publique et l'environnement sont en jeu, il ne soit pas possible de se soustraire à l'obligation de publication. ■

Glen Millot

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. Les Picri - une recherche plus proche des citoyens : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1357

2. Loi d'orientation et programmation de la recherche : face à un projet « tout pour l'entreprise » le mouvement de chercheurs s'ouvre vers la société civile : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1251

3. Les malades acteurs de la recherche (contribution inter associative du TRT-5 et du CHV) : <http://www.actupparis.org/article1794.html>

Quelle politique scientifique pour entrer dans le XXI^e siècle ? Vers un nouveau contrat entre recherche et société (Fondation sciences citoyennes) : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=601

4. Une autre politique de la recherche est possible : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1258
La LOPR : peu pour les chercheurs, tout pour le marché, rien pour la société : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1391

L'All, un outil pour institutionnaliser les erreurs passées : http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1384

Le pacte pour la recherche : une copie honorabile pour les présidents d'université

Yannick Vallée prend position, au nom de la Conférence des présidents d'université, sur les principales mesures du pacte : réforme de l'évaluation, rôle des campus et des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

YANNICK VALLÉE

Premier vice-président de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Vous avez souligné dans le projet de loi un certain nombre de points positifs dont la globalisation du budget recherche des universités. Or, ce point ne figure pas dans l'avant-projet lui-même.

N'êtes-vous pas inquiet dès lors quant à la solidité de cet engagement ?

→ **Yannick Vallée :** Non. La globalisation des budgets recherche des universités est une revendication essentielle de la CPU. Le fait qu'elle soit reprise par le préambule de la loi est satisfaisant. Le fléchage direct du ministère vers les laboratoires relève d'ailleurs bien plus de la tradition que de la loi. D'après le texte de 1984, ce sont les conseils scientifiques des universités qui proposent les répartitions des budgets recherche. Rien n'est dit sur un fléchage ministériel. D'une certaine manière, le ministère avait dessaisi les conseils d'une de leurs prérogatives. Il n'y a donc pas lieu de légiférer sur ce point mais d'affirmer un

principe. Cette globalisation va donner aux conseils scientifiques des responsabilités bien plus grandes. Leur pouvoir sera renforcé, et donc leur responsabilité plus forte.

D'après vous, le système d'évaluation sera profondément remanié grâce à la création de l'Agence d'évaluation de la recherche (AER) mais le plus grand flou règne quant au rôle exact du Comité national de la recherche scientifique (CN) et du Conseil national des universités (CNU). Pouvez-vous vous satisfaire d'un tel flou ? Souhaitez-vous la disparition de ces deux instances ?

→ La CPU a plaidé pour la mise en place d'un système unifié d'évaluation des laboratoires, indépendant des universités et des organismes. L'AER va jouer ce rôle : nous en sommes satisfaits. Nous le serions encore plus s'il était totalement clair dans le texte que l'AER ne déléguera

pas, *ipso facto*, une part de son activité dans ce domaine au CN. Par contre, l'évaluation des personnes relève, à notre sens, des établissements. Le CN continuera à évaluer les personnels CNRS. L'évaluation des enseignants-chercheurs sera double : une évaluation recherche nationale par le CNU et une évaluation des activités d'enseignement. Cette dernière évaluation était jusqu'à présent très insuffisante. Elle relève largement des universités elles-mêmes. Ni le CN, ni le CNU ne disparaîtront donc. Même si le champ d'action du CN est clairement rétréci. Par ailleurs, l'AER reprendra les activités du Comité national d'évaluation de la recherche. Ce qui veut dire qu'elle doit être capable de juger l'ensemble de la politique d'établissement d'une université, y compris sa gouvernance et les grandes lignes de sa stratégie de formation. Peut-être, faudrait-il mieux la rebaptiser Agence d'éva-

luation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres).

Regrettez-vous l'absence de programmation de l'emploi scientifique au-delà de 2006 avec un l'objectif affiché visant seulement à remplacer les départs à la retraite d'ici 2010 ? Ne craignez-vous pas que les universités se retrouvent asphyxiées à l'horizon 2010 d'autant plus que les campus de recherche voire les Pres

ponctionneront pas mal de financements qui devraient leur revenir ?

→ Nous souhaitons que la programmation soit clarifiée, tout particulièrement sur sa partie emploi. La CPU préconise un affichage allant jusqu'à 2010. Pour les universités, cette programmation pourrait être de 1000 emplois d'enseignants-chercheurs et 1000 emplois d'atots par an. Je n'ai pas de crainte en ce qui concerne les Pres. Ce sont des outils de coopération entre universités,

éventuellement avec les organismes. Peut-être, faciliteront-ils de vrais rapprochements entre établissements. La position de la CPU sur les campus est beaucoup plus défavorable. Nous préférierions clairement que cette notion disparaisse de la loi. Les campus ne doivent pas devenir, de fait, des universités supplémentaires dans un monde déjà bien compliqué! ■

**Propos recueillis par
François Bouillon**





Les conséquences du pacte sur les universités

Le projet de loi de programme pour la recherche vise un bouleversement profond du système français d'enseignement supérieur et de recherche au risque de renforcer l'éclatement du service public avec une université à deux vitesses.

PIERRE DUHARCOURT

Professeur des universités, membre du bureau national du Snesup.

Le projet de loi de programme pour la recherche vise à proposer un bouleversement profond du système français d'enseignement supérieur et de recherche, qui prolonge cependant un remodelage déjà entamé par les politiques antérieures.

Sous couvert d'harmonisation européenne, la réforme LMD telle qu'elle a été mise en œuvre déstructure le cadre national des formations supérieures. Elle pousse à une mise en concurrence creusant les inégalités entre universités et territoires. La coupure entre L-M et D le nouveau premier cycle (licence) et les deuxième et troisième cycles (master et doctorat) condamne certains établissements à devenir de simples « collèges » limités au cycle de licence. Elle freine encore plus la mobilité des étudiants au niveau national et international et développe de nouveaux processus de sélection (avant et pendant le master).

La mobilisation qui s'est développée pour Sauver la recherche et l'enseignement supérieur a permis de faire émerger dans la communauté scientifique d'importantes convergences et des revendications fortes : faire de l'investissement en recherche et en formations supérieures une priorité nationale ; ren-

forcer l'efficacité du service public par un co-développement de l'université et des organismes et par des coopérations entre établissements et équipes ouvertes au partenariat avec les entreprises et les administrations ; promouvoir la démocratie et la transparence dans la prospective et la détermination des orientations scientifiques, dans l'évaluation et les processus de décision ; engager une politique ambitieuse de l'emploi scientifique qui offre des emplois stables et des carrières attractives.

Un pacte « vendu » en empruntant le vocabulaire des États généraux

Empruntant parfois le vocabulaire des États généraux de Grenoble pour tenter de « vendre » le dispositif qu'il entend mettre en œuvre, le prétendu « pacte pour la recherche » du gouvernement tourne le dos à ces orientations et relève d'une démarche qui combine tri par la concurrence (dans la logique libérale d'éclatement du service public)

et dirigisme technocratique (dans la tradition du colbertisme et du bonapartisme).

L'éclatement du service public et l'organisation d'universités à plusieurs vitesses

L'université française souffre à la fois d'une insuffisance dramatique de moyens financiers pour l'enseignement comme pour la recherche, d'une régulation nationale défailante et d'un éparpillement de son potentiel universitaire.

Sur ce dernier plan, les propositions de Pres formulées par les États généraux reposaient sur la volonté de créer des structures de coopération volontaire et démocratique mettant en commun et en synergie les potentiels de formation et de recherche. L'ensemble de ces Pres devait assurer le maillage de tout le territoire national (sans pour autant s'opposer à des coopérations étrangères) et regrouper la totalité de l'éventail des équipes et de leurs thèmes.

Les Pres organisés par le projet de loi correspondent à une dénaturation de cette conception. Ils fonctionneront en fait par exclusion, en pouvant ne regrouper qu'une partie des activités de leurs membres. Et les formulations du texte gouverne-

>>>

>>>

mental comme les premières initiatives prises par certains établissements montrent que la perspective est plutôt le regroupement des seuls éléments supposés d'excellence d'une région, écartant ou au mieux mettant sous tutelle les éléments jugés périphériques.

Mais une invention nouvelle, celle des « campus de recherche », crée un étage supplémentaire dans cette hiérarchie. Ces campus, à vocation mondiale et en nombre limité, seraient consacrés comme pôles de « super-excellence », bénéficiant à ce titre de moyens particuliers. La façon dont ont été conçues les premières opérations (comme l'École d'économie de Paris), avant même la présentation du projet de loi, fait craindre des montages décidés par en haut, discrétionnaires et sectaires. Le statut de fondation, imposé aux campus sous couvert de leur permettre le financement par des acteurs privés, permettrait à ces derniers de peser sur les décisions en disposant de voix dans les conseils d'administration à hauteur de leur « apport ». Cette soumission aux intérêts privés menace également les Pres, puisqu'il leur est proposé le même statut, que nombre d'entre eux préféreront choisir, dans la perspective d'accéder à la catégorie supérieure.

Ainsi se dessine une université à plusieurs vitesses : « en bas », des établissements ne pouvant proposer essentiellement que des formations de licence sans disposer d'adosses solide à la recherche ; « au-dessus », des centres d'excellence offrant à des étudiants sélectionnés des formations centrées sur les cycles « nobles » et « au sommet », les campus regroupant des laboratoires d'élite et voués principalement à la recherche. Cette hiérarchie sera facilitée par le pilotage des attributions de postes.

L'absence de réelle représentation démocratique

La représentation démocratique des diverses parties prenantes est le cadet des soucis dans les propositions faites concernant les compositions des conseils d'adminis-

tration et la gouvernance des structures, qui en revanche accroissent les pouvoirs dévolus aux présidents d'universités.

Un pacte pour une gouvernance technocratique

La CPU déclare notamment apprécier l'engagement pris (qui n'a cependant pas de traduction législative) d'accorder aux universités la maîtrise de leur « budget global recherche ». Il s'agit pourtant d'une mauvaise réponse au souci légitime que chaque université développe une politique scientifique cohérente. La vraie réponse réside dans la capacité de chaque université à débattre démocratiquement et à construire dans la transparence un projet scientifique mobilisant l'ensemble de ses atouts et répondant à ses besoins et à ceux de son environnement. Ensuite se pose la question d'une évaluation nationale de son projet d'ensemble et de ses différents programmes de recherche et d'une attribution conforme des moyens accordés. L'existence d'un Bonus qualité recherche (BQR) permet la mutualisation de crédits nécessaires pour favoriser l'émergence de projets nouveaux. Mais une redistribution complète des dotations de recherche excède la compétence des conseils de l'établissement.

Des revalorisations et améliorations « à la tête du client »

Le pacte ne contient aucune mesure générale de revalorisation (même pas des débuts de carrière) qui serait nécessaire. Par contre, le projet de loi multiplie les gratifications individuelles qui permettraient à certains de bénéficier de meilleures conditions de travail ou de rémunérations supplémentaires. Dans cette distribution sélective qui traduit une conception particulière de la « gestion des ressources humaines », les présidents et chefs d'établissement se

voient attribuer un rôle privilégié.

En juillet dernier, les syndicats et SLR ont chiffré les emplois à créer chaque année pour décharger de service à mi-temps tous les nouveaux maîtres de conférences (MC) et pour permettre à tous les enseignants-chercheurs de faire plus de recherche : 2000 créations de MC et 500 postes d'accueil seraient nécessaires pour ce seul objectif. Étant donné le nombre insuffisant d'emplois créés, ce ne sont pas tous les jeunes maîtres de conférences (qui ont tous été recrutés sur la base de leur projet scientifique) qui bénéficieraient d'un allègement de service, mais certains d'entre eux et pour une fraction variable par décision du chef d'établissement (après avis du conseil scientifique) dans les limites d'un contingent défini par le contrat quadriennal. Les « meilleurs d'entre les meilleurs » pourront se disputer la centaine de bourses Descartes. De la même manière, en l'absence d'un nombre suffisant d'années sabbatiques ou de postes d'accueil disponibles, les présidents sont sollicités pour introduire une modulation des services, permettant un partage variable du temps entre les activités de recherche et d'enseignement avec des réductions de service notamment pour ceux qui ont la chance d'être dans un thème ou un pôle prioritaire. Des collègues pourront bénéficier de primes plus importantes. Plus généralement, la refonte des procédures d'évaluation accorde une part importante mais encore floue à l'évaluation des personnes par les établissements.

Une revalorisation des missions et des métiers de l'enseignement supérieur suppose au contraire des mesures générales d'amélioration des conditions de travail et de carrière, la prise en compte de la diversité des activités et responsabilités, et des procédures qui favorisent les coopérations et les synergies, au lieu des mises en concurrence et des manœuvres de division qui sont la marque du projet de loi du gouvernement. ■

Pierre Duharcourt

Le pacte, une machine bureaucratique en matière d'évaluation



L'avant-projet de loi sur la recherche présenté par le gouvernement a suscité, à juste titre, une nouvelle levée de boucliers dans les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Ce soi-disant « pacte pour la recherche » foule aux pieds la plupart des attentes de la communauté scientifique formulées depuis plus d'un an. Et c'est tout particulièrement vrai en matière d'évaluation.

JACQUELINE HEINEN*, YVES LANGEVIN**

**Présidente de la Conférence permanente du Conseil national des universités (CP-CNU).*

***Président de la Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique (CPCN).*

La Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique (CPCN) et la Conférence permanente du

Conseil national des universités (CP-CNU) — principales instances d'évaluation de dimension nationale en France — ont déjà eu l'oc-

casion d'affirmer un point de vue commun sur nombre de questions essentielles ayant trait à l'évaluation.

>>>

>>>

Les principes de l'évaluation

Pour nous, l'évaluation de l'activité scientifique doit :

- Être indépendante des opérateurs, fondée sur des bases disciplinaires et effectuée à l'échelle nationale ;
- Intégrer l'ensemble des missions des personnels concernés et se traduire par des conséquences concrètes pour eux ;
- Porter conjointement sur les individus et sur les structures de recherche auxquelles ils appartiennent.

Nous avons également souligné que les membres des instances d'évaluation devraient être issus, pour l'essentiel, des instances d'évaluation des personnes, avec la représentativité et la légitimité qu'assure une majorité d'élus.

Les failles du pacte

Or l'avant-projet, en l'état, ne garantit pas le lien entre l'évaluation des unités et celle des personnes : le projet reste des plus

flou, voire contradictoire, au sujet de cette dernière puisque l'exposé des motifs envisage qu'elle dépende des établissements. Que deviennent dès lors les instances telles que le Conseil national des universités (CNU) et le Comité national de la recherche scientifique (CN) dont la dimension nationale constitue une garantie d'objectivité ? Quant aux prérogatives conférées à l'Agence d'évaluation de la recherche (AER) censée régir l'ensemble des instances d'évaluation des organismes et des universités, on voit mal comment elles pourront s'articuler avec les missions actuellement dévolues au CN et au CNU — comme l'atteste la désignation « par le haut » des comités de visite.

Par ailleurs, le fait même que cet organisme soit composé d'une trentaine de personnalités nommées ne peut qu'aller à l'encontre de la représentation directe des personnels de recherche que nous défendons.

Loin de remédier aux failles du

dispositif d'évaluation actuel, les propositions avancées se traduisent par un empiement d'instances et s'inscrivent dans un schéma vertical qui cache mal la volonté de priver les élus du rôle qu'ils jouent à ce jour, quand bien même les auteurs de l'avant-projet se gardent bien de remettre en cause frontalement les organes que nous représentons.

Dans le domaine particulier de l'évaluation, et sans revenir ici sur la dynamique de désengagement de l'État que le projet gouvernemental suppose vis-à-vis de la recherche fondamentale et du soutien aux laboratoires, l'avant-projet de loi apparaît comme une machine bureaucratique qui n'aborde pas clairement les vraies priorités notamment en ce qui concerne l'évaluation régulière et homogène des acteurs de la recherche.



**Jacqueline Heinen,
Yves Langevin**



La recherche industrielle et la recherche publique : la position de la CGT

Après la création de l'Agence de l'innovation industrielle, le gouvernement vient d'annoncer celle de 67 pôles de compétitivité. Le pacte affiche la volonté de développer la recherche industrielle et de la porter à 2 % du PIB (1,4 % aujourd'hui). De quelle politique industrielle parle-t-on ?

THIERRY BODIN*, MICHEL SEGUY, DANIEL STEINMETZ*****

**Délégué central CGT du groupe Sanofi Aventis.*

***Responsable de la coordination recherche à la fédération CGT de l'énergie.*

****Élu CGT au Conseil d'administration du CNRS.*

La politique préconisée par le gouvernement empile les mesures d'inspiration libérale pour augmenter les subventions aux entreprises (notamment par le crédit impôt recherche) et mettre les laboratoires publics au service des industriels. En donnant la priorité au marché, la future Agence de l'innovation industrielle (All) ne sera pas forcément à même de remplacer une politique industrielle capable de satisfaire l'ensemble des besoins de la population.

Malgré le développement souhaitable des start-up, la recherche industrielle reste fortement dépendante de la politique des grands groupes qui en réalisent environ les deux tiers. Or, la situation n'est pas à l'euphorie : 60 % des entreprises n'ont pas embauché en recherche et développement dans les six derniers mois et ne le feront pas dans les six prochains. Dans de nombreux secteurs, les grandes entreprises, privées ou publiques, rognent sur la recherche qui est sacrifiée, au même titre que la formation ou les coûts salariaux, afin de privilégier la ren-

tabilité financière attendue par les actionnaires.

Profits, rentabilité et R&D

Malgré 5,2 milliards de profits en 2004 et une rentabilité voisine de 18 %, Sanofi-Aventis a fermé le centre de recherche de Romainville, deuxième centre français de recherche pharmaceutique et liquidé 1200 emplois. Cette liquidation s'est accompagnée de la fin d'un Groupement d'intérêt public comprenant plusieurs dizaines de collaborations avec la recherche publique et de celle d'un laboratoire mixte avec le CNRS.

Le groupe Total, avec 9 milliards de profits en 2004, a réalisé moins de 92 % de son budget recherche 2004 du fait de l'insuffisance des emplois en recherche et de la fermeture de

certains de ses labos. L'ex-ministre de la Recherche, François d'Aubert, s'est même interrogé sur le bien-fondé de la suppression de la taxe sur l'industrie pétrolière qui finançait l'Institut français du pétrole et permettait de pallier l'absence d'engagement de cette industrie, notamment de Total, dans la recherche fondamentale sur les énergies nouvelles ! C'est le même François d'Aubert qui a rappelé que l'effort de recherche de France Télécom avait fortement diminué pour ne plus représenter qu'environ 1,9 % du chiffre d'affaires il y a trois ans contre environ 4 % il y a dix ans.

Le recul affecte aussi les services publics de l'énergie qui, en même temps qu'ils ouvrent ou veulent ouvrir leur capital, proclament qu'ils n'ont plus à faire la recherche de la Nation mais seulement celle de l'entreprise. À EDF, le ratio entre le budget de R&D et le chiffre d'affaires est passé de 1,7 en 1998 à 0,9 % en 2003, avec une baisse des effectifs en R&D qui aura atteint 27 % en 2007. À GDF, de 1996 à 2003, les effectifs de la recherche gaz auront baissé

>>>



>>>

de 32 %. Dans les deux entreprises, les grandes installations expérimentales sont sacrifiées sur l'autel de l'amélioration du compte de résultat. GDF ferme ses laboratoires sur la combustion et sur l'environnement pendant qu'EDF liquide ses grands laboratoires de réseau et de qualification des composants de robinetterie nucléaire; une folie quand on pense aux objectifs de prolongation de la durée de vie des tranches nucléaires, au lancement du programme EPR, au développement des énergies nouvelles et aux besoins

environnementaux, autant de sujets qui figurent pourtant en première ligne des objectifs affichés par le gouvernement.

Même dans le secteur de l'armement, après sept ans de privatisation de Thomson-CSF/Thales, la R&D se dégrade, au point que le renouvellement des gammes techniques n'est plus garanti et donc le carnet de commandes de demain. Dans cette entreprise, les unités de production ont les yeux rivés sur leur «résultat d'exploitation», et ne voient

pas au-delà de 18 mois, alors que les grands programmes d'armements ou de sécurité sont structurants sur 20 ans. La solution préconisée par la direction générale de Thales et par la tutelle, pour «masquer la misère», est de marier Thales R&T avec des universitaires, non pas sous forme de vrais laboratoires mixtes, structurants (comme celui avec le CNRS sur l'électronique de Spin, qui a permis la médaille d'or 2003 du CNRS pour son directeur, Albert Fert), mais sous forme virtuelle et délocalisée de «labos communs», avec l'Institut

d'électronique et de microélectronique du nord, le Leti de Grenoble, l'Université de Limoges... et sans réels moyens (budgets, effectifs spécifiques). Cela se traduira rapidement par une pure délocalisation et donc des pertes de compétences en interne.

Dans un tel contexte, les interlocuteurs industriels des laboratoires publics ne sont plus des seniors expérimentés en R&D mais des jeunes ingénieurs qui voudraient faire de la recherche, mais doivent se contenter d'assumer les aspects légaux et financiers de contrats de recherche externalisés en dehors de l'entreprise. Comment penser que l'innovation pourra être assimilée par l'entreprise quand ses centres de recherche industriels se vident de leurs compétences techniques? Essentiellement tournée vers la rentabilisation maximale des investissements, vers la mise au point de produits pour des marchés solvables, l'industrie dégrade sa performance scientifique et technique en diminuant son potentiel de recherche.

Le débat qui traverse la recherche depuis 2004 a principalement concerné les syndicats de la recherche publique et le mouvement Sauveons la recherche. Organisation confédérée regroupant en son sein des salariés de la recherche publique et de la recherche privée, la CGT a apporté à la mobilisation du monde de la recherche un éclairage complémentaire à celui offert par la seule recherche publique. C'est le sens des propositions qu'elle a communiquées à François d'Aubert le 30 mars 2005.

Trois propositions :

- Accéder aux revendications de la communauté scientifique du public comme du privé, en augmentant les crédits de base de la recherche publique et en améliorant les statuts des personnels. Mais, il faut aussi instituer d'urgence un moratoire sur la baisse des effectifs et

des moyens qui affectent les Epic (CEA, BRGM, Ifremer...) et les entreprises nationales. Il faut redéfinir les politiques de recherche menées par les entreprises qui doivent, en même temps qu'elles se soucient d'une plus grande performance industrielle, poursuivre les actions de recherche permettant de répondre aux multiples besoins sociaux, environnementaux ou industriels existants ou à naître, indépendamment de leur profitabilité pressentie ;

- Favoriser, par l'existence et l'engagement de l'État dans de grands programmes nationaux voire européens (énergie, santé, transport, culture, habitat, communication...), le développement de larges secteurs économiques en s'appuyant sur le triptyque recherche, innovation, développement industriel et social. À l'instar de certaines conclusions du rapport Beffa qui voit dans l'existence des grands programmes industriels passés (industrie nucléaire, espace, aéronautique...), les raisons de quelques succès présents, la CGT rejette l'idée que les pratiques d'hier ne peuvent plus avoir cours du fait de la mondialisation ou des règles européennes. Bien au contraire, les consultations populaires qui ont marqué la dernière période ont précisément poussé à ce que les outils de l'économie se mettent au service de ces besoins et ne se limitent pas à des procédures purement technocratiques ;
- Définir, faciliter de nouvelles collaborations entre la recherche académique et la recherche des entreprises qui doivent être équilibrées, sans sous-traitance ni externalisation. Mutuellement avantageuses, elles n'ont pas à assujettir la recherche publique aux intérêts marchands. Elles doivent être bâties sur le long terme et favoriser la soutenance de thèses dont il devient urgent de reconnaître le niveau dans les conventions collectives. Pour cela, l'État doit retrouver la confiance des chercheurs du public et inciter fermement les industriels à développer leur recherche interne. Outre l'existence de grands programmes nationaux mobilisateurs et fédé-

rateurs, la mise au point d'outils utiles au rapprochement entre le monde scientifique, les entreprises et les instances administratives du pays (État, régions, département) est une nécessité. Les coopérations locales peuvent se structurer, comme l'ont proposé les États généraux autour de Pres, Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, à condition d'y associer démocratiquement l'ensemble des acteurs concernés.

Ces propositions impliquent de revoir l'aspect programmation du pacte. Les deux tiers du milliard promis en 2006 sont consacrés au crédit impôt recherche (transformé en outil de subvention massive sans réelle contrepartie) et à l'ANR. Seul le dernier tiers est consacré aux laboratoires et aux emplois publics. Pour la CGT, le crédit impôt recherche doit être abandonné. Pourquoi ne pas instituer une taxe de contribution à la recherche, à l'image de la taxe professionnelle : toutes les entreprises payent et celles qui font de la recherche en sont pour partie exemptées. Cela permettrait de faire contribuer les banques et les assurances à l'effort national.

Les pôles de compétitivité ou les agences de recherche ou d'innovation (ANR et AII), par l'importance qui leur est accordée, les finalités qui leur sont fixées, les méthodes d'arbitrage qu'elles adopteront et surtout la manne financière considérable qu'elles s'approprient à gérer risquent de porter gravement atteinte à l'originalité de la recherche française en transformant ce domaine en un vaste marché. Comme pour tout appel d'offres, ce sera au mieux disant de faire place au moins disant qu'il soit de France ou d'ailleurs. De coopérative, la recherche risquera fort d'en devenir compétitrice. Est-ce avec cette politique que nous relèverons les défis scientifiques, techniques et humains qu'il nous faut affronter? Rien n'est moins sûr! Aussi le slogan d'un printemps reste-t-il d'une éclatante actualité : il faut toujours sauver la recherche ! ■

Thierry Bodin, Michel Seguy et Daniel Steinmetz

Le pacte et la « Charte européenne » pour les jeunes chercheurs

Le plan pluriannuel de recrutement est le grand absent du pacte pour la recherche. Plus globalement, ce texte ne répond pas aux attentes des jeunes chercheurs et est en contradiction avec les recommandations de la Commission européenne sur les carrières scientifiques.

FABIENNE GOLDFARB, JEAN-FRANÇOIS MOYEN
Sauvons la recherche jeunes chercheurs (SLR-JC).

En mars dernier, la Commission européenne a émis des recommandations dans un texte appelé « charte européenne pour la recherche et code de conduite pour le recrutement des chercheurs » [1]. Le « pacte pour la recherche » proposé par le gouvernement n'est clairement pas en conformité avec cette recommandation.

La conception européenne

La Commission européenne considère les doctorants comme des « chercheurs en début de carrière » et préconise la reconnaissance de leur travail en tant qu'expérience professionnelle. En dépit de ces recommandations, nous sommes loin de la création d'un statut de base commun permettant de clarifier les conditions dans lesquelles les doctorants réalisent leurs recherches. L'allocation de recherche du ministère, qui concerne 12 000 d'entre eux (sur 70 000 inscrits en doctorat), sera très insuffisamment revalorisée : les 8 % supplémentaires en 2006 puis en 2007 ne suffiront pas à rendre attrac-

tif un salaire actuellement en dessous du Smic. Et l'absence de mécanisme d'indexation fait craindre que, dans quelques années, l'on se retrouve dans la même situation.

Quid de l'attractivité des carrières ?

Quelques mesures vont dans le bon sens, comme l'engagement de favoriser une renégociation des conventions collectives pour y inclure le doctorat ou l'ouverture de la haute fonction publique aux docteurs. Nous attendons cependant leur mise en œuvre concrète. La transformation des libéralités (financements sans cotisations sociales) en salaires semble se poursuivre pour les doctorants, ce qui est une bonne chose. En revanche, rien n'est prévu pour les post-docs également rémunérés par

des libéralités, ni pour diminuer le taux de doctorants non financés.

Pratiquement, aucune mesure n'est prise pour rendre plus attractives les carrières dans la recherche publique. L'accès à des postes de maître de conférences ou de chargé de recherche se fait de plus en plus tardivement, souvent de deux à sept ans après la fin du doctorat. Cette dérive progressive de l'âge d'entrée pose le problème de la surqualification des candidats, de la dévalorisation des carrières et des expatriations « forcées », vues comme un passage obligé sans intégration dans un projet scientifique cohérent. Pour des chercheurs généralement autour de la trentaine, cette instabilité professionnelle contribue à la baisse d'attractivité de nos métiers. La réforme des modalités des concours est également oubliée, alors que les conditions actuelles ne permettent pas aux candidats et aux jurys de travailler sereinement [calendrier trop resserré, manque d'information sur les postes, absence de remboursements des frais des candidats, etc.].

Parmi les rares points positifs présents dans le pacte pour la recherche, on trouve l'annonce d'une réflexion sur une véritable reconstitution de carrière lors de l'embauche (les enseignants-chercheurs bénéficieront peut-être plus de cette mesure du fait du corps unique des maîtres de conférences). Mais rien ne limitera des recrutements de plus en plus tardifs, la proposition des États généraux [2] de substituer à la limite d'âge celle d'expérience professionnelle n'ayant pas été retenue.



Au-delà de la question du recrutement, une véritable réflexion sur les carrières et des mesures pour les améliorer sont visiblement absentes du texte de loi et de ses annexes. Si des réformes sur l'évaluation sont proposées, il n'y a aucune mise en perspective en termes d'orientation personnalisée des carrières, de redéfinition des portes d'entrée possibles selon l'expérience du docteur recruté. La prise en compte de l'ensemble des tâches — enseignement, recherche, administration, valorisation, expertise, diffusion des connaissances — n'est pas explicitement prévue, alors qu'elle est demandée par la Commission européenne.

Dans ce contexte, en l'absence de valorisation des tâches autres que la recherche, on voit mal quelle pourrait être l'incitation pour un enseignant-chercheur à s'investir dans sa fonction d'enseignement. La «modu-

lation de service» souhaitée risque fort de ressembler à une course aux décharges où les «perdants» assureront l'enseignement dont les «gagnants» auront réussi à «se débarrasser». Et ceci d'autant plus que les décharges promises aux nouveaux recrutés semblent être réservées à quelques heureux élus. Notre système de recherche se prive ainsi d'un important potentiel humain et ceci au risque de créer bien des frustrations dans nos universités, ce qui est néfaste, à la fois, pour l'attractivité des carrières et pour la qualité de l'enseignement universitaire.

Les Ater

Ce tableau ne serait pas complet sans ajouter le scandale que constitue l'augmentation du nombre d'Ater, sans aucune réforme de leur statut. Ces enseignants-chercheurs contractuels continueront à assurer

un service de 192 heures [3]. Ceci représente un important investissement d'autant moins rentable pour un jeune chercheur qu'il n'est que sur un an, deux maximum. Rien n'est prévu pour leur donner plus de temps et de moyens pour développer leurs projets de recherche. La «charte européenne pour la recherche» demande pourtant que la charge d'enseignement n'empêche pas les chercheurs de mener leur recherche, surtout en début de carrière.

L'un des points clef de la loi concernant les jeunes chercheurs est la mise en place de «bourses Descartes» attribuées à 100 à 150 jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs nouvellement recrutés. Cette mesure entretient le mythe selon lequel «l'excellence» — ce mot restant d'ailleurs à définir — peut surgir avec un système où quelques rares élus ont des conditions de travail favorables. Le problème n'est pas de couronner quelques personnes, mais de donner, à tous, les moyens d'effectuer le travail pour lequel ils ont été qualifiés et recrutés.

En conclusion

Plus globalement, si le texte présente quelques maigres avancées, il marque un désintérêt total pour ce que seront les métiers des chercheurs de demain. Notamment, on ne peut que déplorer l'absence d'une programmation de l'emploi scientifique qui était une demande unanime et centrale de la communauté scientifique. Avec un recours massif aux emplois à durée déterminée, conséquence inéluctable de la montée en puissance de l'ANR, ce projet va à l'encontre des recommandations européennes de mise en place de carrières pérennes. ■

**Fabienne Goldfarb,
Jean-François Moyen**

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. Charte disponible à l'adresse : <http://europa.eu.int/eracareers/europeancharter>
2. Recrutement chargé de recherche (CR2) entre le doctorat et six ans après le début de celui-ci.
3. 96 heures pour un «demi-poste»: ce «temps partiel», le plus souvent imposé, n'est d'ailleurs que de façade puisqu'on attend bien de l'Ater à mi-temps qu'il effectue un plein temps en complétant par une activité de recherche !

La « culture » de projets ou le miroir aux alouettes

Sous couvert de lutter contre la bureaucratie, les réformes en cours basées sur la notion de projet multiplient les démarches administratives et les interlocuteurs au détriment de l'efficacité et du service public.

MARIE GANOZZI, DANIELLE PATINET

Membres du bureau national du Snasub-FSU.

La loi organique pour les lois de finances (Lolf) et l'ensemble des réformes en cours mettent en place un fonctionnement par projets au détriment des crédits de base. Ces réformes auraient pour objectifs de lutter contre la bureaucratie, de mettre en place « l'assurance qualité » et de garantir la performance du système. Ce mode de fonctionnement est aussi valable pour la gestion des carrières. Pour avoir une promotion, il vaut mieux s'insérer dans les objectifs !

Qu'en est-il en réalité ? D'abord, il faut « zapper » un peu partout pour s'informer des appels d'offres et ensuite, il faut monter un projet. En général, les délais sont très courts et c'est le « branle-bas de combat » pour contacter toutes les parties prenantes, se réunir, obtenir toutes les signatures. La première victoire, c'est le dépôt du projet dans les délais impartis. Ouf, un premier objectif atteint, un bon point par rapport aux collègues, cela peut servir ! Mais ce n'est pas suffisant, encore faut-il, de temps en temps, obtenir un retour en

pièces sonnantes et trébuchantes. Mais il n'est pas toujours simple d'obtenir tous les justificatifs de dépenses engagées pour monter un projet. Du coup, la somme attribuée peut être nettement inférieure au montant affiché au départ. Bref, sur la base de diverses expériences, on a le sentiment que toutes les démarches nécessaires à la construction d'un seul projet, sans parler du bilan indispensable pour mesurer le résultat, coûtent globalement fort cher à la société et qu'on n'en a pas fini avec la bureaucratie. La multiplication des fondations, des structures de gestion de fonds ou d'expertise nécessite du personnel et des moyens et rend encore plus opaques les choix politiques. De plus, tout le monde ne part pas avec les mêmes chances.

La flexibilité pour les latos

La mise en place du LMD et l'application de la Lolf demandent un surcroît de travail considérable dans un contexte de manque de personnels techniques et administratifs. Cette évidence a conduit à la création de quelques centaines de postes en

2006. Mais cette situation aurait nécessité un effort plus grand et pluriannuel, d'autant que ces personnels exercent souvent des responsabilités au-dessus de l'emploi sur lequel ils sont rémunérés et que nombre d'entre eux sont précaires. Or, le pacte ne dit rien à leur propos. Les craintes sont d'autant plus grandes que l'ANR va accroître la précarité et que la gestion par contrats d'objectifs, avec l'évaluation, met en place la concurrence entre les personnels. Cela ne sert pas le service public. Quant aux « propositions » de la Conférence des présidents d'université (CPU) en matière de personnels latos (1), elles relèvent de la logique de « managers » d'entreprises privées. Ils veulent avoir tout pouvoir sur les latos en décidant de leur statut (qu'ils veulent limiter à celui des ITRF), y compris sous forme de détachement pour les personnels relevant de l'Administration scolaire et universitaire (ASU). En fait, la CPU souhaite que les présidents puissent recruter directement leur personnel et gérer les carrières individuelles, sans le contrôle des commissions

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service.

paritaires académiques ou nationales.

Déréglementation et concentration économique

La disparition progressive des règles du secteur public et les pôles d'excellence favorisent la privatisation rampante. Derrière cela, se profilent

les intérêts de grands groupes privés. On peut pourtant tirer la leçon de la réforme de la santé publique. La carte de santé, avec des autorités régionales sensées harmoniser public et privé, s'est traduite en quelques années par une concentration de chaînes de cliniques privées internationales laissant au

public les investissements lourds, les urgences, les clientèles peu fortunées, avec un sous-effectif chronique. Comme en 2003, c'est par la mobilisation de toute la communauté universitaire que nous pouvons bloquer le processus. ■

Marie Ganozzi, Danièle Patinet



Sir Joseph Rotblat (1908-2005) un héritage de luttes pour la paix

DAVID KRIEGER, VICE-PRÉSIDENT DU RÉSEAU INES

Le physicien Joseph Rotblat, prix Nobel de la paix 1995 (conjointement avec le mouvement Pugwash qu'il présidait), est décédé le 31 août dernier. David Krieger, vice-président du réseau INES (dont le SNCS est membre depuis sa création), rappelle l'importance de son action pour une conception humaniste des usages de la science et de la technique, notamment pour une convention internationale d'élimination et de destruction des armes nucléaires et pour un désarmement général et contrôlé. Le SNCS, qui a toujours pris position dans ce sens, se devait de rendre hommage à ce scientifique militant contre la barbarie des armes nucléaires, pour rappeler à la communauté scientifique l'anachronisme criminel et l'impasse intellectuelle, politique et morale qui caractérisent le maintien des arsenaux nucléaires et la poursuite des recherches sur les armes de destruction massive dans de nombreux pays, en particulier en France.

Joseph Rotblat a été l'un des grands hommes du xx^e siècle. C'était un homme de science et un homme de paix. Né à Varsovie en 1908, il fut l'un de ces rares individus qui ont eu une rencontre avec l'histoire et ont ouvert une route nouvelle avec courage, comme Rosa Parks (1) ou Nelson Mandela.

Pour Joseph Rotblat, cette rencontre s'est produite en 1944, alors qu'il travaillait au sein du projet Manhattan, le programme américain créé pour développer la bombe atomique.

Il a travaillé comme scientifique à la création de cette bombe, d'abord en Grande-Bretagne à l'Université de Liverpool, puis à Los Alamos au Nouveau-Mexique. Lorsqu'il fut informé vers la fin de 1944 que l'Allemagne ne pourrait pas disposer de la bombe atomique, il pensa qu'il n'y avait plus de raison de produire cette arme. Pour lui, il n'y avait en effet qu'une seule justification à cela : dissuader l'Allemagne d'utiliser une telle arme au cours de la seconde guerre mondiale. Si les Allemands ne l'avaient pas, il n'y avait donc plus de raison pour les alliés d'en posséder une. Joseph Rotblat fut ainsi le seul scientifique à quitter le projet Manhattan pour des raisons morales.

Il était le dernier signataire vivant du « manifeste Russel-Einstein » (2), un des grands textes du xx^e siècle, et il en rappelait souvent les dernières lignes : « Nous sommes des êtres humains et nous en appelons aux autres êtres humains : souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste. Si vous pouvez le faire, la voie reste ouverte pour un nouveau paradis. Si vous ne le pouvez pas, vous avez devant vous le risque d'une mort universelle ». Il était convaincu que les nations devaient abolir les armes nucléaires et il consacra sa vie à atteindre cet objectif, ainsi que celui d'en finir avec la guerre comme institution humaine (3). Juste avant son 90^e anniversaire, il disait qu'il avait toujours deux grands buts dans la vie : « mon but à court terme est l'abolition des armes nucléaires et mon but à long terme l'abolition de la guerre ».

Pendant de longues années, Joseph Rotblat fut secrétaire général puis président des « Pugwash Conferences on Science and World Affairs ». À ce titre, il réussit à réunir des scientifiques de l'Est et de l'Ouest afin qu'ils trouvent un terrain solide pour en finir avec la guerre froide et la course folle aux armes nucléaires. En 1995, Joseph Rotblat et les « Pugwash Conferences » reçurent conjointement le prix Nobel de la Paix.

Il commença son discours de récipiendaire en disant : « à ce moment de ma vie, je veux parler comme scientifique, mais aussi comme être humain. Depuis ma prime jeunesse, j'ai une passion pour la science. Mais cette science, expression du plus grand pouvoir de l'intelligence humaine, a toujours été consacrée, dans mon esprit, au bénéfice des

gens. Je voyais la science exister en harmonie avec l'humanité et n'imaginai pas que pendant la seconde moitié de ma vie, je m'efforcerais d'éviter à l'humanité un danger mortel créé par la science ».

Dans son discours, il montra qu'un monde débarrassé des armes nucléaires serait plus en sécurité qu'un monde encombré de ces mêmes armes, mais aussi que le danger d'une « catastrophe ultime » existerait toujours. C'est pourquoi il conclut que la guerre devait être abolie : « La recherche d'un monde sans guerre a un objectif fondamental : survivre. Mais pour s'attaquer à cette tâche immense, ce serait un extraordinaire encouragement si, au cours de notre marche, nous apprenions à y parvenir avec amour plutôt qu'avec crainte, avec gentillesse plutôt que par contrainte, si nous apprenions à associer l'essentiel avec l'agréable, la rigueur avec la bienveillance, l'efficacité avec la beauté. »

Lorsque Joseph Rotblat vint à Santa Barbara en 1997 pour recevoir le prix de la Nuclear Age Peace Foundation pour la réussite d'une vie consacrée à de hautes responsabilités en faveur de la paix, je lui demandai : « Qu'est-ce qui vous donne espoir pour le futur ? » Il répondit : « Mon espoir est basé sur la logique. En fait, il n'y a pas d'alternative. Si nous ne le faisons pas (éliminer les armes nucléaires et mieux nous responsabiliser comme scientifiques et comme citoyens en général) alors nous sommes condamnés, l'existence de l'humanité est en danger. Nous sommes maintenant une espèce en danger. Nous devons nous préparer à éviter l'extinction de l'espèce humaine. Nous devons alléger à l'humanité. Puisqu'il n'y a pas d'autre voie, nous devons avancer dans cette direction. Par conséquent, si nous devons le faire, alors il y a un espoir que ce sera fait. »

Plus tôt au cours de cette même année, Joseph Rotblat adressa un appel aux délégués de la conférence sur le Traité de Non-Prolifération, qui s'est tenue en mai dernier à New York, aux Nations unies. « La morale, leur écrivit-il, est au cœur de la question nucléaire : allons-nous édifier notre monde sur une culture de paix ou sur une culture de guerre ? Les armes nucléaires sont fondamentalement immorales : leur action est indiscriminée, elle touche aussi bien les civils que les militaires, les innocents comme les agresseurs, elle tue des êtres vivants actuels et ceux qui ne sont pas encore nés. Et les conséquences de leur utilisation pourraient conduire à la fin de l'espèce humaine. » Il termina son appel avec son argument souvent répété : « Souvenez-vous de votre humanité. »

J'ai rendu visite à Joseph Rotblat chez lui, à Londres, il y a juste quelques mois. Il avait été touché par une attaque et souffrait de ne plus être aussi actif que de coutume. Mais il gardait un esprit solide, et il était encore souriant et ouvert. Comme toujours il restait attaché à ses deux objectifs : atteindre un monde sans armes nucléaires et sans guerre ; objectifs auxquels il avait consacré toute la mesure de son énergie, de son intelligence et de sa sagesse.

Joseph Rotblat laisse derrière lui une solide tradition de lutte pour la paix. C'est notre devoir maintenant de ramasser le témoin qu'il a porté si longtemps, si bien et avec tant de passion, et d'assumer son héritage.

Santa Barbara, sept. 2005. Introduction et traduction de Marc Ollivier

→ NOTES/RÉFÉRENCES

David Krieger est président de la Nuclear Age Peace Foundation (www.wagingpeace.org) et vice-président du réseau INES, International Network of Engineers and Scientists for Global Responsibility (www.inesglobal.org)

1. Rosa Parks est l'héroïne du mouvement pour les droits civiques conduit par Martin Luther King Jr. Cette femme refusa un jour de s'asseoir à l'arrière des bus réservés aux noirs et fut arrêtée le 1^{er} décembre 1955. Elle fut ainsi à l'origine du boycott des transports publics à Montgomery, qui lança le mouvement national pour les droits civiques.
2. Cet appel, signé le 9 juillet 1955, mettait en garde tous les gouvernements contre le risque d'anéantissement de notre civilisation par la course aux armes nucléaires.
3. Il créa pour cela l'ASA (Atomic Scientists Association) qui, avec la FAS (Federation of American Scientists), ne cessa de promouvoir un contrôle mutuel des armes nucléaires et un désarmement général et contrôlé.

UN SIÈCLE DE LAÏCITÉ

JEAN DUBESSY

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SNCS.

Votée le
9 décembre 1905
à l'initiative du
député socialiste
Aristide Briand, la
loi de Séparation
des Églises et
de l'État fête
son centenaire.
La laïcité,
un siècle après :
interview de
Jean Dubessy.

Quels sont les principes de la loi de séparation des Églises et de l'État ?

→ **Jean Dubessy** : Cette loi proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » (article 1). Dans son deuxième article, la loi précise que : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* ». Pouvant bénéficier du récent statut d'association promulgué par la loi de 1901, les Églises ont toute liberté pour s'organiser « *en se conformant aux règles d'organisation générales du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice.* » (article 4). Ainsi cette loi réalise sur le plan législatif la laïcité institutionnelle, qui n'est pas une idée, une option spirituelle, mais un principe juridique. Elle est l'affirmation simultanée de trois principes d'organisation politique : i) la totale liberté de conscience fondée sur l'autonomie du citoyen et de sa sphère privée ; ii) la pleine égalité entre les athées, les agnostiques, les divers croyants de toute confession ; iii) le souci d'universalité de la sphère publique, la loi commune ne devant promouvoir que ce qui est commun à tous les citoyens, ce qui exclut les options spirituelles propres à chaque citoyen. Ainsi, cette loi a relégué les Églises, toutes les Églises à la sphère privée ou individuelle et l'a exclu du pouvoir et des institutions de la République.

Dans quel contexte s'inscrit la loi de 1905 ?

→ La nouvelle loi met fin au Concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique. Mais cette séparation des Églises et de l'État s'inscrit dans une continuité dont les premiers jalons ont été posés en 1789 par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui institue la liberté de conscience : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses » (article X). En 1791, la Constitution établit la liberté des cultes et accorde des droits identiques aux religions présentes alors en France : catholique, juïque et protestante. La Révolution française se donne les moyens de rendre impossible tout retour aux guerres de religions, aux pogroms, à l'Inquisition, aux autodafés. La loi de 1905 apparaît après les lois grandes lois scolaires de Jules Ferry instituant l'école laïque gratuite et obligatoire. Au même moment, la République reconnaissait la plus totale liberté syndicale en 1884, c'est-à-dire le droit pour les ouvriers de s'organiser en toute indépendance pour la défense de leurs intérêts contre ceux des classes dominantes. S'affirmait aussi dans le même temps la pleine et entière liberté d'agir des partis politiques, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie. L'affirmation des libertés démocratiques et politiques était accompagnée de conquêtes sociales d'envergure. Voilà le contexte historique de la loi de 1905.

Quelles sont les conséquences de cette loi que l'on peut percevoir encore aujourd'hui ?

→ Pour la première fois, la liberté de croire ou de ne pas croire est du ressort de la conscience individuelle. La démocratie impose que la religion soit exclusivement une affaire privée. C'est la condition fondamentale pour assurer une véritable liberté de conscience. À l'inverse, le communautarisme ne connaît pas les citoyens et n'organise que les sujets. La notion de droits est remplacée par celle de devoirs liés à une appartenance communautariste dont on peut percevoir aujourd'hui les dangers. Elle enferme le citoyen dans sa communauté d'origine. Au contraire, la loi de 1905 est une loi de concorde civile qui a mis fin aux conflits entre communautés religieuses manipulées par leurs églises, en particulier l'Eglise catholique. Même s'il n'existe pas d'équivalent de cette loi dans les autres pays, son souffle puissant, comparable à celui de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, a contribué à séculariser la société dans de nombreux pays, à écarter les églises du pouvoir politique et à instaurer la liberté de conscience. A contrario, la prégnance de l'Eglise protestante dans la sphère publique en Irlande du Nord, niant l'égalité des droits entre Catholiques et Protestants n'est-il pas à l'origine de cette guerre civile meurtrière ? L'absence de laïcité dans des pays comme le Pakistan, l'Afghanistan, l'Iran, n'est-elle pas à l'origine de la non-reconnaissance de la liberté de conscience ? Les faits ne montrent-ils pas que là où les institutions politiques ne sont pas laïques, les syndicats indépendants n'ont pas d'existence. Alors, n'est-ce pas la raison fondamentale pour laquelle le syndicalisme issu de la Charte d'Amiens est laïque ?

Depuis sa promulgation, la loi de 1905 a-t-elle été remise en cause ?

→ Les coups les plus rudes ont été portés par Vichy, à travers les lois du 5 février 1941, du 8 avril et du 25 décembre 1942 qui ont refait de l'Eglise catholique une puissance financière, mobilière et foncière. Aucun gouvernement, de gauche comme de droite, n'a remis en cause ces mesures. Et puis, ce furent toutes les lois anti-laïques au profit de l'enseignement catholique : lois Debré, Haby, Guermeur, Rocard, Jospin, Lang. C'est aussi le financement public de la rencontre interreligieuse « les olympiades de la paix » du 11 au 13 septembre 2005 organisée à Lyon par la communauté religieuse Siant-Edigio : 100 000 € par la ville de Lyon, 100 000 € par le grand Lyon, 100 000 € par le Conseil régional et 300 000 € par le Conseil général... mais un recours au tribunal administratif de la Libre Pensée s'appuyant sur la loi de 1905 est en cours. Ce sont aussi les plus hautes autorités de la République, de nombreux préfets qui s'affichent dans le cadre de leurs fonctions avec l'Eglise catholique. Pourquoi, les autres religions ne seraient-elles pas tentées de revendiquer la même attention, les mêmes budgets ? N'est-ce pas un pas vers le morcellement de l'espace public en une multitude de communautés ? N'est-ce pas attiser le repliement communautaire dans une République dite laïque qui n'assure pas l'émancipation sociale et fait tout le contraire en laissant se développer le chômage, en détruisant le code du travail, la protection sociale ?

Et en ce qui concerne l'école ?

→ Les Lois de Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire. Mais la Loi Debré de 1959 renie ces principes en accordant des subventions aux écoles privées qui sont sous contrat avec l'État. Les autres lois citées précédemment ont accentué cette politique. Prenons un autre exemple : en 2002, la taxe professionnelle par élève était de 105 € pour le public, 332 € pour le privé sous contrat et même 1 790 € pour le privé hors contrat ! Aujourd'hui, alors que l'école publique manque cruellement de moyens, c'est un budget équivalent à 200 000 postes qui est détourné de l'école publique au pro-

>>>

>>> fit de l'école privée essentiellement catholique. Il est facile de percevoir les conséquences de ce sous-financement dans la dégradation de l'école publique laïque. C'est une évidence mais mieux vaut la rappeler : les fonds publics doivent être destinés à la seule école publique pour son amélioration. L'école privée, en grande partie confessionnelle, doit se financer à travers des fonds privés. Les propos du ministre Gilles de Robien du 8 septembre 2005 laissent présager le pire si les laïques ne se lèvent pas. Il a affirmé au Nouvel Observateur : « l'importance de la possibilité de choix entre enseignement public et privé » soulignant « qu'il fallait donner une égalité de moyens pour que ce choix puisse s'exercer. [...] Le privé, c'est aussi l'Éducation nationale, l'école de la République. »

Peut-on adapter la loi notamment pour tenir compte de la présence de la religion musulmane qui n'était pas ou peu présente en France à l'époque de son adoption ?

→ Je ne vois pas au nom de quoi les tenants d'une option spirituelle A (croyance, incroyance, agnosticisme) devraient, à travers l'impôt, financer les projets d'une option spirituelle B, même si celle-ci n'existait pas en France en 1905. La loi garantit pour chaque individu la liberté de conscience. Liberté totale est donnée aux différentes options spirituelles de s'organiser pour financer leurs activités. Rappelons qu'une option spirituelle résulte d'un choix strictement privé, d'un engagement individuel. L'État ne doit pas s'immiscer dans les affaires d'une Église quelle qu'elle soit. L'État s'arrête où commence la conscience et donc des institutions liées aux options spirituelles. À l'évidence, cela n'a pas été le cas pour la création de l'Office français du culte musulman. Je voudrais ajouter que d'une manière générale, les religions « minoritaires » ont tout intérêt à voir appliquer les principes de la laïcité garante de la liberté de conscience. C'était le cas en 1905 pour les représentants de la confession protestante et du culte juif qui étaient favorables à la loi.

Le modèle français de laïcité est-il une exception dans le monde ?

→ La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 n'était-elle pas une exception, n'était-elle pas bien isolée lors de sa promulgation ? Et pourtant, ne fut-elle pas une puissante lumière pour tous les peuples du monde ? N'avait-elle pas un contenu universel ? Cette loi, la laïcité institutionnelle qui permet la totale liberté de conscience par cette séparation entre sphères publique et privée contribuant à rendre le citoyen autonome, n'a-t-elle pas vocation à se généraliser ? D'ailleurs, tout mouvement social d'importance n'a-t-il pas lié l'émancipation économique et l'émancipation laïque ? Récemment, la mobilisation des laïques canadiens, appuyée par la Libre Pensée française, a permis de remettre en cause la création de tribunaux confessionnels. Les laïques se regroupent à l'échelle internationale, comme l'attestent le congrès mondial des libres penseurs du 4 juillet 2005 et le congrès mondial de l'Internationale humaniste et éthique qui a mis la laïcité au centre de ses travaux. En France, un appel aux laïques pour la défense de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 a été lancé. Il a été initié par 50 laïques de sensibilité diverse (1) et signé par plus de 70 personnalités étrangères. Il circule dans plus d'une trentaine de pays par le biais des mouvements laïques, humanistes et des sociétés de libre pensée. Une manifestation nationale à Paris est prévue samedi 10 décembre 2005. Quarante-huit organisations y appellent à ce jour (14 novembre 2005). C'est l'affaire de tous les laïques, de tous les citoyens. C'est le mouvement ouvrier laïque, démocratique et républicain qui a fait la loi de 1905. C'est lui qui la défendra, c'est le peuple debout qui reconquerra la laïcité. ■

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. <http://www.librepenseefrance.org>

SCHIAPPA, J.-M. (coord.). 1905 !
La loi de séparation des Églises et de l'État. Paris : Syllepse, février 2005.
ISBN : 2-84950-012-7.

ROGNON, E., WEBER, L.
La laïcité, un siècle après. La loi de Séparation des Églises et de l'État. Paris : Syllepse, novembre 2005.
ISBN : 2-84950-019-4.

PEÑA-RUIZ, H.,
Histoire de la laïcité. Paris : Gallimard, mars 2005.
ISBN : 2-07-030038-2.

PEÑA-RUIZ, H.,
Qu'est-ce que la laïcité. Paris : Gallimard, sept. 2003.
ISBN : 2-07-030382-9.

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Grade	Échelon	Indice	Cotis. (€)
CR2	01	453	99
	02	460	102
	03	489	108
	04	517	114
	05	544	120
	06	563	123
CR1	01	475	105
	02	504	111
	03	563	123
	04	622	138
	05	672	150
	06	718	159
	07	748	165
	08	782	174
	09	820	183
DR2	01	657	144
	02	695	153
	03	733	162
	04	775	174
	05	820	183
	6A1	880	195
	6A2	915	207
6A3	962	216	
DR1	01	820	183
	2B1	962	216
	2B2	1003	225
	2B3	1057	234
	3C1	1114	246
	3C2	1138	252
	3C3	1163	258
DRO	1D1	1163	258
	1D2	1216	273
	1D3/2E1	1269	282
	2E2	1319	294
AI	01	337	75
	02	352	78
	03	370	81
	04	386	87
	05	403	90
	06	422	93
	07	439	96
	08	456	99
	09	473	105
	10	489	108
	11	504	111
	12	521	114
	13	537	117
	14	550	120
IE2	01	369	81
	02	385	84
	03	404	90
	04	425	93
	05	447	99
	06	466	102
	07	491	108
	08	509	111
	09	535	117
	10	560	123
	11	573	129
	12	596	132
	13	618	138
IE1	01	554	120
	02	581	129
	03	611	135
	04	641	141
	05	672	150
IE0	01	695	153
	02	728	159
	03	759	168
	04	782	174
IR2	01	411	90
	02	436	96
	03	463	102
	04	491	108
	05	513	111
	06	549	120
	07	581	129
	08	618	138
	09	657	144
	10	685	150
	11	712	156
IR1	01	581	129
	02	657	144
	03	733	162
	04	782	174
	05	820	183
IRO	01	657	144
	02	733	162
	03	820	183
	4A1	880	195
	4A2	915	207
	4A3	962	216
retraités / thésards / postdocs			51

ADHÉSION



66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu. L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (VRS et BJI).

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : Cemagref CNRS Ined

Inra Inrets Inria

Inserm IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS.

• **Auprès du trésorier** de la section locale

• **À la trésorerie nationale** : sncs3@cncrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 63

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex — Tél. : 01 45 07 58 70

Télécopie : 01 45 07 58 51 — [Courriel: sncs@cncrs-bellevue.fr](mailto:sncs@cncrs-bellevue.fr)

CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.cncrs-bellevue.fr



FORMULAIRE 2005/06

ADHÉSION RENOUELEMENT MODIFICATION

M./Mme/Mlle **Nom**

Prénom

Tél. (domicile / portable)

Établissement & Composante

Année de Naiss. **Tél./Fax** (professionnel)

Discipline/Sec.CNU **Catég./Classe**

Unité de Recherche (+ Organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers)

Date + Signature

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elle pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.